



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>fin</i>)	
Discours de M. Térence (Burundi)	1
Discours de M. Attard Kingswell (Malte)	7
Discours de M. Kyprianou (Chypre)	10
Discours de M. Ramphul (Maurice)	14
Discours de M. Bouteflika (Algérie)	16
Réponse du représentant du Portugal	21
Réponse du représentant de l'Inde	22
Réponse du représentant de l'Uruguay	25
Réponse du représentant du Pakistan	26
Réponse du représentant de Cuba	28
Réponse du représentant de la République-Unie de Tanzanie	29
Réponse du représentant de la Guinée	30
Organisation des travaux	30

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*fin*)

1. M. TERENCE (Burundi) : Cet auguste aréopage a, dès son inauguration, fait preuve d'un grand mérite en confiant ses destinées à un homme d'Etat d'une expérience consommée et d'un rare discernement politique. Monsieur le Président, le rôle éminent joué par votre pays dans l'édification des nations non alignées et dans le renforcement du tiers monde est devenu symbolique. C'est en effet Bandoung qui fut le fer de lance de l'offensive diplomatique, politique et économique déclenchée par les nouveaux Etats. Tous ces facteurs constituent un garant de succès et augurent un heureux couronnement des assises en cours. La délégation burundaise vous adresse ses félicitations et ses vœux.

2. La session jubilaire a été présidée par un homme dont la compétence, le dévouement, le tact et la fermeté dans le maniement des affaires internationales lui valent notre vénération. J'ai nommé M. Edvard Hambro. Son précieux apport et sa large contribution non seulement à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, qu'il a marquée de sa bénéfique empreinte, mais à l'ONU en général forcent notre admiration et notre estime. Nous lui réitérons notre pleine satisfaction.

3. Aux yeux de la République du Burundi, qui vit au coeur même des réalités et des données économiques du monde déshérité, le développement doit être la principale préoccupation de la communauté internationale.

4. Par-dessus tout, le sous-développement est, pour nous, totalement incompatible avec la sécurité, qui figure au premier plan des soucis de cette organisation.

5. L'un des objectifs fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies il y a plus d'un quart de siècle était l'impérieuse nécessité de créer des conditions de stabilité et de bien-être et d'assurer un niveau de vie minimum compatible avec la dignité humaine, grâce au progrès et au développement économique et social. Tandis qu'une partie de l'humanité vit dans le confort et même dans le luxe, une autre partie, bien plus grande, végète dans la gêne et l'inconfort, le fossé qui les sépare continuant même à s'élargir. Les pays en voie de développement sont exclus du processus d'intégration et de l'évolution de la technologie moderne, qui sont la base d'une extension rapide dans les régions développées du monde.

6. Cette détresse matérielle contribue à accroître la tension dans le monde et, si elle devait se prolonger ou, *a fortiori*, se perpétuer, elle constituerait une grave menace à la paix mondiale. La route de la paix et de la justice — on ne le répétera jamais assez — passe par le développement. Bien sûr, comme le souligne la Charte d'Alger, c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'incombe la responsabilité principale d'assurer leur propre développement. Mais ils ne peuvent atteindre les objectifs voulus dans un délai rapide que si les pays développés mettent à leur disposition davantage de ressources financières et adoptent à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables. La coopération internationale en vue du développement doit être à la mesure du problème lui-même; des gestes partiels, sporadiques et dépourvus d'enthousiasme ne peuvent suffire. L'assistance des Nations Unies est d'une importance particulière pour les pays visés, car elle est adaptée à leurs propres intérêts et conforme aux principes de la souveraineté nationale. La capacité des Nations Unies d'apporter une aide doit être considérablement accrue, comme le prévoit la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)], pour permettre à cette organisation de remplir les grandes responsabilités que lui confie la Charte.

7. Au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], des arrangements concernant l'institution d'un traitement préférentiel accordé aux exportations des pays démunis sur les marchés des pays développés, adoptés par le Conseil du commerce et du développement à sa quatrième session extraordinaire¹, font désormais partie intégrante de la Stratégie internationale que s'est assignée la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

¹ La session s'est tenue à Genève les 12 et 13 octobre 1970.

8. Il faudrait arriver, avant la troisième session de la CNUCED, qui se tiendra à Santiago du Chili au printemps prochain, à stabiliser les prix des matières premières et des produits de base dont nos pays tirent l'essentiel de leurs recettes en devises.

9. Il convient d'augmenter les contributions au Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], dont l'action — hélas ! encore insuffisante — est très appréciée par mon pays. Nous suggérons aux autorités du PNUD d'adapter les contributions minimales de contrepartie aux possibilités économiques des gouvernements bénéficiaires, afin de hâter le commencement des opérations des projets envisagés. Il serait en effet paradoxal que, le PNUD ayant été conçu pour les pays les moins développés, ceux-ci ne puissent pas en bénéficier par suite du taux trop élevé de la contrepartie.

10. De l'avis général, la décennie des années 1961 à 1970 aura été décevante. Cet échec est imputable avant tout au comportement des pays nantis, qui ont lésiné sur les moyens matériels et humains qu'exigeait la réussite du programme prévu. Mais il ne faut pas que les déconvenues et les déceptions d'hier nous empêchent de chercher à atteindre des objectifs de développement réellement ambitieux. La décennie qui débute doit marquer un pas en avant sur la voie du bien-être et du bonheur non seulement de la génération actuelle mais aussi de notre postérité. Il importe que les pays développés apportent un complément, dans le cadre des programmes tant bilatéraux que multilatéraux, aux ressources dont disposent les pays en voie de développement.

11. Il est nécessaire d'accorder une attention spéciale aux pays du tiers monde les moins avancés économiquement, en menant une action intensive pour résoudre les problèmes qui sont déjà bien définis et en établissant des politiques d'aide et d'assistance technique qui puissent s'appliquer à ces pays sans difficulté, en ce qui concerne tant le volume que la qualité, pour leur permettre de démarrer sans retard. Il faudrait aussi insister sur la question des enquêtes géologiques, qui devraient être conduites d'une manière beaucoup plus systématique et mieux adaptée aux conditions locales.

12. Je me permets, une fois encore, d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le cas des pays sans littoral. Une assistance financière et technique adéquate devrait leur être fournie par la voie bilatérale et multilatérale, en vue d'assurer l'expansion, l'amélioration et l'entretien de leurs services de transport et de communication.

13. La paix et la sécurité font l'objet de vœux éternels et universels. La volonté des Etats de réaliser ces vœux demeure paradoxale. La répugnance ou l'impuissance des gouvernements à atteindre un objectif aussi vital et si ardemment désiré par l'humanité tout entière a été mise à découvert par Jean Jaurès, qui a déclaré dans *l'Humanité* du 27 octobre 1907 :

“La seule combinaison qu'ait imaginée encore le génie pacifique des peuples, c'est d'assumer en permanence la charge de l'appareil militaire le plus accablant. Un observateur étranger à la planète et qui percevrait de haut

l'éclat des armes, le bruit des lourds canons roulant sur le pavé des villes, le fracas des obus essayés sur les champs de tir, se persuaderait, sans doute, que tous les peuples de la Terre ne songent qu'à se précipiter les uns sur les autres. Mais s'il entendait en même temps les propos échangés par les chefs d'Etat et les paroles de paix répétées par tous, il se dirait sans doute : “Quelle hypocrisie, ou quelle insanité ! Nous avons le choix.”

14. L'insécurité de notre époque est imputable au paradoxe qui veut que des Etats, malgré leur apparente ferveur pour la paix, ne renoncent pas à s'armer à tour de bras et avec une accélération vertigineuse. La paix et la sécurité dans le monde resteront en péril à moins que les puissances dotées d'armes nucléaires ne se résolvent à se libérer de la contradiction dans laquelle elles sont enfermées : celle d'aspirer à la paix sans divorcer d'avec l'onéreuse course aux armements.

15. Certes, la concurrence nucléaire est provoquée par les suspicions réciproques des détenteurs de ces armes fatales. Or, il se trouve que ce sont ces mêmes détenteurs d'incommensurables arsenaux nucléaires qui disposent des ressources les plus volumineuses. Dans la pire des hypothèses, celle où l'événement apocalyptique se produirait, ces puissances nucléaires subiraient des pertes hors de proportions. Pour se faire une idée, imparfaite bien entendu, des dégâts humains et matériels que risque de causer une guerre thermonucléaire, que l'on imagine la volatilisation fulgurante des océans d'êtres humains de chaque continent, des fabuleuses ressources économiques, des progrès technologiques spectaculaires et des installations prodigieuses dans tous les domaines.

16. Il est vrai que les grandes puissances s'efforcent de limiter le risque d'un déclenchement éventuel d'une conflagration nucléaire. Hélas ! malgré la signature au cours de la dernière décennie de cinq traités visant à prévenir la catastrophe, le danger est loin d'être réduit à une lointaine éventualité.

17. Il n'est qu'une seule possibilité d'obvier à la catastrophe menaçante : la réduction radicale, voire l'élimination totale des armes et missiles, en vue de préserver notre planète et d'assurer la survie de l'humanité. Quelque coûteuses qu'elles soient, les entreprises destinées à épargner au genre humain le fléau nucléaire doivent être poursuivies à un rythme accéléré. Il est donc de l'intérêt universel que les négociations sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui ont eu lieu récemment à Helsinki entre les deux géants non seulement continuent à se dérouler mais aussi qu'elles aboutissent à des résultats capables d'écarter les redoutables dangers qui pèsent sur l'espèce humaine.

18. Les puissances qui multiplient les initiatives pour une concertation généralisée sur le désarmement se sont distinguées par une vision de longue portée et d'intérêt global. Dans ce contexte, le Gouvernement burundais tient à saluer la proposition courageuse tendant à convoquer une conférence mondiale sur le désarmement.

19. Il y a quelques mois, on a proposé de réunir une conférence des cinq grandes puissances nucléaires. En vertu de l'extrême importance et de la suprême portée que

revêtirait une telle conférence, elle s'impose de manière impérieuse et devrait, pour atteindre pleinement son objectif, se tenir au sommet, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement auxquels est dévolu le secret nucléaire.

20. La scandaleuse absorption des ressources financières par les dépenses militaires est l'une des lourdes conséquences de l'armement nucléaire. Bien que, heureusement, le conflit nucléaire n'ait pas été déclenché, la dilapidation massive des richesses matérielles occasionnée par l'accumulation des arsenaux n'en affecte pas moins l'économie mondiale.

21. Les Nations Unies, qui sont censées être l'instance la plus sûre et la plus à la hauteur pour la sauvegarde de la paix, sont réduites à la portion congrue. Néanmoins, les puissances nucléaires ne se pressent pas de renflouer les caisses d'une organisation en passe de faillite.

22. L'écrasant fardeau de l'armement massif cause un préjudice flagrant sur le plan économique et social. Si les sommes astronomiques gaspillées dans le domaine militaire étaient, ne fût-ce que pour moitié, consacrées à des objectifs économiques et sociaux, non seulement le niveau de vie serait sensiblement élevé, mais les conditions de vie générales de l'humanité seraient grandement améliorées.

23. Mon gouvernement formule des vœux ardents pour que les concertations envisagées lors des sommets successifs prévus à Pékin et à Moscou portent sur les moyens sûrs et efficaces de parvenir au désarmement général et complet.

24. L'évolution des peuples colonisés a provoqué un raz-de-marée de décolonisation qui, en quelques années, a modifié totalement la géographie politique de notre monde. Ce phénomène de profondes mutations s'est fait particulièrement sentir en Afrique au cours de la décennie écoulée.

25. Pour l'Afrique, la sécurité est étroitement liée à la décolonisation, dont le processus a été freiné par un Portugal aux abois et qui remue ciel et terre pour s'opposer au courant, aussi puissant qu'irréversible, de l'histoire. Tandis que le monde s'unit contre une domination coloniale périmée, les autorités portugaises défient tous les principes de moralité et de justice en se cramponnant à des expédients militaires pourtant voués d'avance à l'échec.

26. Le spectacle des guerres déclenchées en Afrique par Lisbonne depuis 10 ans suscite de graves inquiétudes. La durée de ces guerres, l'absence d'informations ayant trait aux pertes énormes en vies humaines et en matériel risquent de distraire l'attention des uns et d'endormir la vigilance des autres. De ce fait, certains milieux sont tentés de consacrer à ce problème, pourtant grave, une importance secondaire.

27. La domination coloniale, avec tout son cortège, entraîne une inévitable dégradation des rapports humains et constitue une menace contre la sécurité et la souveraineté des Etats innocents. En l'occurrence, la paix dans le superbe continent africain se trouve gravement compromise, et pas seulement en Angola, au Mozambique, en Rhodésie, en Guinée (Bissau) et en Namibie; la menace s'étend à des pays souverains, comme en témoignent les attaques répétées du Portugal contre les Républiques de Zambie, du Sénégal et de Guinée.

28. Le caractère autodestructif du colonialisme et du racisme que s'efforce de perpétuer en Afrique australe l'axe Lisbonne-Salisbury-Pretoria a suscité chaque année un torrent de condamnations de la part des Etats Membres. Je me dispenserai en conséquence de m'étendre outre mesure sur l'aberrante immoralité de l'*apartheid* et de la guerre coloniale, stigmatisés à l'échelle planétaire.

29. Je voudrais maintenant mettre à nu la fragilité et la courte vue de la politique raciste et colonialiste. Au cours de la dernière décennie, certaines puissances, dont les forces et les ressources étaient nettement supérieures à celles d'un Portugal démuni et d'une Afrique du Sud confrontée aux soulèvements massifs de 17 millions d'habitants, ont été amenées à céder des territoires coloniaux pour renouer avec leurs partenaires selon des modalités nouvelles.

30. Si les intérêts commerciaux et économiques ont obligé les pays européens et américains à assister, parfois avec complaisance, au déroulement des perturbations raciales et coloniales de ces dernières années, il est certain qu'une telle attitude subira de profondes modifications au fur et à mesure que le monopole des ressources naturelles ne sera plus exclusivement exercé par Pretoria en Afrique.

31. Portugais et Sud-Africains blancs se berceraient d'un leurre enchanteur s'ils se considéraient comme un objet de prédilection pour les Etats étrangers. Le rapport des forces économiques antérieur qui autorisait les racistes à imposer la dictature commerciale et à troquer l'appui politique pour l'or ou le diamant commence à basculer vers d'autres horizons.

32. Certes, les guerres coloniales et raciales qui sévissent en Afrique apparaissent lointaines aux spectateurs européens et américains et ne semblent pas affecter directement les intérêts de ces derniers. De nos jours, cependant, l'intensification de ces guerres ou leur prolongation risque de compromettre fatalement la coopération entre ces deux grands partenaires que sont l'Afrique et l'Europe.

33. Au demeurant, la résistance farouche des mouvements de libération en Afrique australe, des dizaines d'années durant, malgré les 150 000 soldats portugais, face aux arsenaux sud-africains ultra-modernes, montre à quel point les peuples dominés sont prêts à vaincre tous les obstacles, à affronter tous les dangers.

34. Si ces mouvements de libération n'ont pas cédé au moment où ils étaient abandonnés à eux-mêmes, comment pourraient-ils désarmer alors que les ressources militaires et matérielles du continent sont de plus en plus utilisées pour le parachèvement de la décolonisation ?

35. Peut-être convient-il de répéter que le concours prêté par les Etats africains aux cadres de libération ne relève aucunement d'un dilettantisme militaire. La magnanimité combien édifiante de nos gouvernements, le Manifeste de l'Afrique australe², la mission du président Kaunda l'an dernier, dont le mandat a été reconduit et transféré au président Moktar Ould Daddah, sont des témoignages

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

éclatants de la préférence authentique de l'Afrique pour un règlement pacifique des problèmes coloniaux et raciaux.

36. Aux yeux des belliqueux régimes dominateurs de l'Afrique australe, la mission confiée aux pèlerins de la paix africaine peut paraître une faiblesse. C'est grâce à la perspicacité, à l'habileté politique et à la puissance morale des dirigeants africains que l'OUA est entrée dans une phase de concertation avec tous les Etats dont l'ascendant serait en mesure de fléchir l'intransigeance arrogante de ces régimes embourbés dans le racisme et le colonialisme.

37. Le rôle médiateur des puissances occidentales réussirait à la fois à sauvegarder la coopération afro-européenne et à assurer la coexistence pacifique des Etats africains. Cette coopération, obéissant aux impératifs historiques et aux besoins réciproques, doit s'instaurer à titre prioritaire entre les anciennes métropoles — y compris le Portugal et l'Afrique du Sud — et les nouveaux Etats. Les liens privilégiés, par contre, qui doivent unir les deux partenaires seraient menacés si l'indépendance devait être conquise de force contre la puissance coloniale ou raciale.

38. Le culte du colonialisme et du racisme en Afrique australe dépouille l'homme de sa dignité et de sa noblesse. Les torts causés par ces frères siamois ne se limitent pas aux victimes directement affectées que sont les Africains. Ils portent une grave atteinte et dressent un infranchissable obstacle à la réconciliation définitive entre l'Afrique et l'Europe. Si les dirigeants européens se décidaient à rayer de notre continent les mécanismes de l'*apartheid* et de la colonisation, ils contribueraient à la restauration des rapports harmonieux entre deux grands partenaires, l'Afrique et l'Europe. Abstraction faite de l'obligation morale et politique qui leur incombe, les Européens, même par simple prévoyance — voire par pur égoïsme — ont tout avantage à réviser et à modifier leur système d'alliance avec le Portugal et l'Afrique du Sud. La sauvegarde des relations futures entre Européens et Africains commandent à ceux-là de se rallier à la quête pour l'indépendance totale.

39. Une Afrique totalement libérée et indépendante, loin de chercher à se replier sur elle-même, s'adonnerait à une coopération et à une solidarité universelles. Cette coopération et cette solidarité s'étendraient aussi bien à l'Europe socialiste qu'à l'Europe capitaliste, aussi bien à l'Union des Républiques socialistes soviétiques qu'aux Etats-Unis d'Amérique, aussi bien à l'Amérique latine qu'à l'Asie.

40. Cette offensive africaine de coopération et de solidarité ne vise pas à excepter, encore moins à exclure, le Portugal et l'Afrique du Sud. Si Portugais et Sud-Africains blancs, au lieu de barrer la voie vers l'émancipation politique et raciale, se résolvent à la favoriser, la vocation de coopération et de solidarité qu'a embrassée l'Afrique donnera la primauté et la priorité à d'étroites relations avec l'Afrique du Sud, en vertu de la proximité géographique, et avec le Portugal, en vertu de l'affinité historique entre les Etats nouveau-nés et les anciennes métropoles.

41. Le continent africain est juste à la veille d'une abondance économique qu'il s'appête à partager avec le reste du monde. Voilà pourquoi, en fin de compte, l'éradication du racisme et du colonialisme en Afrique australe s'inscrit dans le cadre du renforcement de la sécurité internationale et de l'interdépendance économique.

42. "Préserver l'humanisme occidental au prix du fanatisme raciste et colonialiste" : les chevaliers de cette théorie et les propagateurs d'une mission aussi sacro-sainte ont, des siècles durant, confiné en vase clos l'humanisme dont ils se disaient les porte-drapeaux et qu'ils se croyaient mandatés pour inculquer à une infime crème de la chevalerie raciste et colonialiste. En tous les cas, il est flagrant que cette croisade civilisatrice équivaut aujourd'hui à une chasse jalousement gardée. Cet humanisme n'est diffusé que dans les milieux blancs; dans les autres milieux, il est distribué au compte-gouttes.

43. Je n'illustrerai pas cette aberration en citant l'exemple de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Rhodésie, où la discrimination raciale n'a guère besoin de preuves.

44. Par ailleurs, les témoignages irréfutables émanant des colonies portugaises démentent le mythe qui jusqu'ici avait trouvé crédit dans certains milieux et selon lequel la discrimination raciale était inexistante dans les pays sous la domination de Lisbonne. Dans leur duplicité, les Portugais ont tenté en vain de répandre l'opinion selon laquelle il n'y avait pas de répressions contre les innocents.

45. Le révérend Jean-Pierre Pickard, homme de Dieu, exempt de tout parti pris et de toute inféodation à une organisation politique quelconque, décrit les dégradations humaines et physiques auxquelles sont soumis les Africains par les autorités coloniales de Lisbonne — et je cite *Jeune Afrique* du 22 juin 1971 :

"La police politique portugaise arrête les gens sans l'ombre d'un mandat, les bat, les flagelle, les torture cruellement pour leur faire avouer ce qu'elle veut qu'ils disent. Face à ces sévices, nous sommes impuissants.

"On compte sur les doigts de la main le nombre de Noirs inscrits à l'Université. Dans la réalité, on constate d'énormes discriminations. Car à travail égal, le salaire n'est pas égal.

"Dans les grandes firmes, il y a des soudeurs noirs, mulâtres et européens. Pour le même travail, le Noir gagnera 1 800 écus, le mulâtre entre 3 800 et 4 000 écus, l'Européen, de 7 000 à 10 000 écus. Il y a là une injustice flagrante. Et encore, il s'agit de travailleurs spécialisés. Le salaire des travailleurs ordinaires est demeuré très bas puisqu'il se situe aux alentours de 500 écus par mois."

46. Nous avons assisté à de vaines tentatives faites pour inféoder l'Eglise à l'Etat portugais. Les événements successifs survenus dans les milieux cléricaux à l'encontre de la politique coloniale et raciale démontrent que le Vatican n'est pas pressé de décerner au Portugal le titre de "fils aîné de l'Eglise". Les tentatives faites par Pretoria et par Lisbonne en vue de traiter l'Eglise comme une puissance à ménager et à inféoder à l'Etat ont essuyé une cuisante défaite.

47. La dénonciation des doctrines racistes et colonialistes par l'Eglise est allée crescendo. Au mois de juin 1970, Sa Sainteté Paul VI, profondément soucieuse du sort inhumain imposé aux peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau), a accordé aux leaders nationalistes de ces trois Etats une audience devenue depuis historique et qui a

été un puissant réconfort pour les libérateurs de patries. Par ce geste combien magnanime, le chef de l'Eglise catholique a consacré avec tout l'éclat voulu la forte opposition du christianisme à tout assujettissement, qu'il porte l'étiquette de colonialisme ou celle de racisme.

48. Le départ des Pères blancs du Mozambique au mois de mai dernier a marqué une étape significative dans le rôle décolonisateur de l'Eglise. Sous l'égide éclairée du très révérend père supérieur général, Theo van Aster, et de son assistant immédiat, le révérend père Wally Neven, le Conseil général des Pères blancs a décidé, à l'unanimité, d'ordonner à ses missionnaires au Mozambique de quitter leur seconde patrie, estimant l'exil préférable à l'inféodation à un gouvernement oppresseur. Décision déchirante, certes, puisqu'elle signifie abandon d'un ministère florissant; départ angoissant, certes, puisqu'il équivaut à la séparation d'ouailles désormais privées de leurs pasteurs et du dévouement dont elles étaient l'objet.

49. Cette option, quelque mortifiante qu'elle soit pour les Mozambiquais comme pour l'Ordre des Pères blancs, traduit bien le message de l'Eglise parce qu'elle est conforme à la mission salvatrice de celle-ci. L'écho de l'Eglise répercuté par les missionnaires d'Afrique sera plus retentissant et plus salutaire que la voix des autres congrégations devenues instruments malléables au service de la dictature portugaise.

50. L'avènement de la République populaire de Chine à cet aréopage présagerait un nouvel équilibre mondial. Vingt ans durant, l'absence de ce colosse a dominé à juste titre les débats annuels de l'Assemblée générale. Le vide causé par cette absence a été lourdement ressenti. Le stade des plaidoyers favorables ou hostiles à la présence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est irrévocablement révolu.

51. Le Gouvernement burundais retire une satisfaction légitime de l'évolution de la question chinoise, tant à l'Assemblée générale lors de la vingt-cinquième session que, sur le plan bilatéral, au cours de l'été dernier. En effet, parmi les événements qui ont le mieux marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il faut signaler le fait que la majorité des Etats Membres se sont prononcés en faveur du retour de la République populaire de Chine, ce qui a ouvert une ère nouvelle. En outre, la décision du Gouvernement des Etats-Unis de rallier les partisans de la venue de la République populaire de Chine dans cette enceinte ainsi que la visite projetée du chef de l'exécutif américain à Pékin posent un jalon important dans la recherche de la paix.

52. La phase cruciale étant franchie, et les positions antérieurement irréductibles entre avocats et opposants du Gouvernement de Pékin étant rapprochées, il s'agit d'un événement de portée mondiale et d'un atout considérable pour les Nations Unies. Il n'est guère besoin de s'attarder sur les motifs qui plaident puissamment en faveur de la venue de ce vaste pays à l'ONU, puisque la totalité des participants à ce forum en ont reconnu l'absolue nécessité et la flagrante inéluctabilité.

53. Il est d'un extrême intérêt pour la paix universelle que le mouvement vers la date fatidique s'accélère et que l'avènement de la République populaire de Chine à l'Organi-

sation des Nations Unies se produise à brève échéance. Le poids de l'industrielle Chine, dont la population constitue plus d'un quart de celle du globe, troisième en superficie avec ses 9 780 000 kilomètres carrés après l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Canada, établira un nouvel équilibre au sein de la communauté mondiale.

54. Fidèle à sa politique de neutralité médiatrice, positive et effective, la République du Burundi a une position totalement exempte tant d'hostilité que de partialité contre ou envers un pays quelconque. Ce comportement, qui caractérise la politique étrangère du Gouvernement burundais, vaut en ce qui concerne la République populaire de Chine. L'option burundaise sur la question chinoise ne préjuge aucunement les vues exprimées par d'autres délégations. Cette option est commandée par le prix immense qu'un pays non aligné attache à la paix et aux objectifs, principes et idéaux de la Charte. C'est donc en obéissant à la Charte, plus particulièrement à son Article 2, que mon gouvernement ne peut se dérober aux impératifs qui lui enjoignent de reconnaître l'entité indivisible, la souveraineté inaliénable et l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine.

55. La terre, a dit Alexandre le Grand, ne peut tolérer deux soleils. Il en est de même pour les Nations Unies, dont le rôle combien bénéfique devrait dorénavant consister à favoriser, voire à assurer une salutaire réintégration dans la géniale et colossale société chinoise de la partie qui en a été séparée par la conjoncture historique.

56. La rentrée de la République populaire de Chine à l'ONU sera un prélude au règlement définitif d'un problème national vieux de 22 ans. Abordé sous cet angle, le rétablissement des droits de la République populaire de Chine n'aura pas pour effet de frapper d'ostracisme une partie de la Chine, ni de dresser les uns contre les autres les citoyens d'une même patrie. En fin de compte, c'est à la magnanimité de la métropole chinoise et à la diaspora formosane qu'appartient la réconciliation fraternelle et définitive sans mesures vengeresses, conformément à la sagesse chinoise selon laquelle "l'eau ne reste pas sur les montagnes ni la vengeance sur un grand coeur".

57. A ceux qui ont été séparés de la mère patrie, que soit garantie, et si possible par la médiation des Nations Unies, la récupération du droit de cité; et combien est-il désirable pour eux de se rallier au génie de la gigantesque Chine nouvelle unifiée, dont le poids et le destin atteignent des proportions planétaires !

58. Sous la poussée de la dynamique de l'histoire, notre organisation est au seuil, voire déjà à l'aube d'un nouvel échiquier international. L'ONU n'a pas réussi à supprimer complètement le piétinement des droits de l'homme dans une bonne partie de l'Afrique et dans d'autres régions du monde. La première Décennie des Nations Unies pour le développement s'est soldée par des échecs et n'a légué au tiers monde qu'amers désappointements. Les efforts entrepris dans le domaine du désarmement, bien qu'ils convergent progressivement vers un but unique, n'ont eu que de maigres résultats. Toutes ces graves défaillances tendent à exaspérer les uns et à faire perdre leur sang-froid aux autres.

59. Au stade actuel, sans passer l'éponge sur tout le passé de cette organisation, il serait stérile de se contenter de

répertorier ses déficiences antérieures. A trop s'attarder sur des carences près d'être estompées par le temps, on risque d'être découragé. En tant qu'architectes d'une société internationale, il incombe à tous les Membres d'assurer à l'ONU un avenir radieux. Nos efforts doivent désormais se braquer sur un plan d'action futur. Pour garantir le succès du redémarrage et pour opérer le renouveau, nous serons amenés — faut-il le souligner encore — à nous armer contre les assauts d'un triple danger : l'attentisme des résignés, le pessimisme des découragés et le quiétisme des sans-souci.

60. Au cours des années précédentes, les Etats du tiers monde en général et le groupe des pays non alignés en particulier, emportés qu'ils étaient par la communauté des besoins et par l'identité de destin, ont remporté des succès qu'il ne serait pas équitable de laisser passer inaperçus.

61. Parlant des réalisations de grande ampleur, les nations entrant dans cette catégorie sont en droit d'éprouver une légitime satisfaction pour s'être animées d'un irrésistible courant de forces centré sur les moyens d'éviter la guerre, d'éliminer le racisme et le colonialisme, et de mettre fin au sous-développement économique. Grâce à ces forces conjuguées et convergentes, l'opinion mondiale est dorénavant fortement sensibilisée à ce triple cauchemar qui ne cesse d'obséder notre organisation. Le cercle des non-alignés s'agrandissant, la République populaire de Chine réintégrant cette enceinte, l'ONU sera douée de nouvelles vertus et dotée de nouvelles proportions. C'est pourquoi il convient d'envisager l'avenir avec un grand optimisme; il faut se galvaniser pour entamer la prochaine étape, avec le ferme espoir de vaincre les causes des vicissitudes antérieures.

62. Pour être salubre, le dynamisme qu'il est impératif d'imprimer à l'action future de l'ONU doit être le reflet sinon de l'unanimité, tout au moins de l'universalité. Donner à la communauté internationale le nouvel essor qu'elle se propose est une oeuvre tout aussi commune que gigantesque, puisqu'elle consistera à présider aux destinées universelles de l'humanité, dont il est impératif de garantir la survie par la paix et d'assurer le salut matériel par le développement économique.

63. De ce chef, les données caractéristiques qui marqueront l'ONU différencieront forcément de son cachet actuel; la constance politique qui, jusqu'ici, a caractérisé l'ONU et ses organes ne sera plus de mise face aux contingences nouvelles.

64. La variété même des composantes de cette institution exclut les tendances à en faire un édifice monolithique ou un fidèle autoportrait du seul club des colosses. Par sa vocation universelle, elle est appelée à devenir le véritable écho de l'universalité traduite dans les actes et dans les décisions.

65. Certes, c'est sur les géants qu'en dernier ressort reposent le destin de l'humanité et la primauté de la paix. Mon apologie pour la part prépondérante des grandes puissances dans la sauvegarde de la paix ne tend nullement à les ériger en Etats titanesques disposés à éclipser les autres Etats, ni même à les cataloguer comme tels. Ma conclusion obéit au réalisme et est dictée par la constatation de l'indéniable hégémonie des cinq colosses — les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes sovié-

tiques, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord —, hégémonie qu'ils exercent en vertu même de la panoplie nucléaire dont ils disposent et de leur gigantisme — je l'ai dit à d'autres occasions — dans les domaines politique, économique et militaire. Il est hors de doute qu'ils sont le mieux habilités à assurer le salut de l'espèce humaine, moyennant leur détermination effective de transformer l'Organisation en une puissante gardienne de la paix. Investis qu'ils sont de pouvoirs illimités, la concorde dans leurs rangs leur permettrait de se comporter comme des garants sûrs et suprêmes de la paix ainsi que de l'autorité des Nations Unies.

66. La sécurité et la paix ne relèvent pas du ressort exclusif ou de la seule compétence des cinq grandes puissances, car, aux termes de l'Article 2 de la Charte, c'est à la somme des efforts collectivement déployés par la totalité des Etats Membres de cette organisation que le monde, en fin de compte, confie son sort. Chaque Etat, quelles que soient ses ressources, entre en ligne de compte avec sa quote-part, en tant que membre de la famille humaine.

67. C'est en vertu de ce principe qui reconnaît, sinon l'égalité de puissance, au moins la communauté de responsabilités des Etats, que l'Organisation de l'unité africaine est en train d'exercer ses droits et de s'acquitter de ses devoirs dans le conflit du Proche-Orient par l'entremise de la commission des 10 illustres sages de notre continent.

68. Malgré la grande impatience que suscite l'absence de progrès dans le règlement du conflit du Moyen-Orient, ma délégation s'abstiendra, en attendant l'issue de la mission de l'OUA dans la région, de faire des commentaires plus détaillés. Nous ne pouvons manquer cependant de lancer un appel ardent pour que tout obstacle à cette nouvelle initiative de paix soit écarté, et de rappeler l'obligation, pour tous les Etats concernés, de répondre pleinement à la requête de l'OUA de se conformer aux termes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui n'a eu jusqu'ici qu'un écho partiel.

69. Dans cette partie du monde plus qu'ailleurs, les formules, les procédures et les principes employés lors des Traités de Westphalie et de Vienne sont encore en vogue. Les mêmes guerres renaissent autour des mêmes frontières, suivant le même processus grandiose et fastidieux de l'histoire. A l'âge de la bombe atomique, notre droit international continue à déboucher sur des conflits armés, comme si c'était là l'activité normale des Etats, tandis que le critère de souveraineté se conçoit comme le droit de déclencher des hostilités.

70. Comment est-il possible, à l'ère nucléaire, que les antagonistes soient encore incapables d'imaginer d'autre moyen que la guerre pour mettre fin à leurs rivalités traditionnelles? Tout comme au Moyen Age, chaque gouvernement s'estime justifié et consolé en soutenant que ses armements sont destinés à défendre la paix. Pour comble, chacun estime que ses armes sont défensives, celles d'autrui offensives, et que sa guerre sera "une guerre juste".

71. Au cours d'une décennie parsemée de lourdes et multiples épreuves, U Thant a fait montre d'une dévotion

proverbiale à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Outre son culte de la paix internationale, ce flambeau des civilisations asiatiques combien raffinées et millénaires, il a été le modèle des vertus et des qualités que requiert un poste aussi écrasant, aussi complexe et aussi multiforme, notamment par son intégrité sans faille, par son indomptable sérénité, par son infatigable dévouement à la cause de la paix, par sa conquérante magnanimité et par son édifiante pondération.

72. Fine fleur des valeurs sublimes de l'Asie, U Thant aura marqué de son immortelle empreinte le destin de notre organisation, les derniers fruits de son rôle, combien prépondérant, étant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui a débouté Pretoria, et l'arrivée imminente de la République populaire de Chine. Bref, il a répondu pleinement à la vision et à la vocation universalistes qui doivent être le cachet prédominant d'un secrétaire général.

73. Le génie rénovateur dont il a fait preuve en convoquant et en réunissant le premier Congrès mondial de la jeunesse³, loin de représenter un héritage passif, milite pour le renouvellement et la continuation d'une initiative aussi indispensable. La jeunesse actuelle du monde interpelle le monde. Devant les réactions de la jeunesse, cette organisation ne serait-elle pas tentée de la juger sans ménagement ? L'apport et le concours des jeunes sont pourtant nécessaires au moment où la communauté internationale s'embarque dans une ère nouvelle. Non seulement l'ONU doit composer avec eux, mais elle ne peut survivre que dans la mesure où elle aura recours aux jeunes vitalités. La sagesse et la maturité des aînés peuvent, à n'en pas douter, être d'un grand profit à tous les échelons, si ces inestimables atouts s'appuient sur l'ardeur, l'enthousiasme et la science des générations nouvelles, voire sur leur abnégation.

74. En conclusion, je dirai que pour échapper à la récurrence de ses infirmités passées, cette organisation devrait déclencher une stratégie globale et simultanée en vue de rayer de notre planète le racisme, le colonialisme, le sous-développement et le cauchemar de la menace constante d'une apocalypse nucléaire.

75. M. ATTARD KINGSWELL (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je reprends à mon compte les sentiments qu'ont exprimés tous les orateurs qui m'ont précédé et, au nom de la délégation maltaise, je vous félicite chaleureusement pour votre élection au poste élevé de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons particulièrement de votre élection non seulement en raison des qualités que nous vous connaissons, mais également parce que votre pays, comme le mien, appartient au monde en voie de développement, ce qui fait que, malgré leur grande différence de taille, nos deux pays ont beaucoup d'idéaux communs.

76. Je voudrais d'autre part féliciter et remercier votre éminent prédécesseur, Edvard Hambro, de la Norvège, pour l'admirable façon dont il a dirigé la vingt-cinquième session, session historique, de l'Assemblée générale.

77. Enfin, je veux dire à notre respecté secrétaire général combien nous l'admirons et lui sommes reconnaissants pour les éminents services qu'il a rendus à cette organisation et pour son dévouement à la cause de la paix depuis 10 ans. Ma délégation regrette qu'il ait décidé de quitter ce poste élevé et nous espérons que son exemple amènera son successeur à s'acquitter de sa tâche avec le même dévouement et le même succès.

78. Aux quatre Etats qui sont entrés aux Nations Unies au cours de cette session — le Bhoutan, Bahreïn, l'Oman et le Qatar — nous adressons nos souhaits cordiaux de bienvenue et nos félicitations. Puisse leur admission être l'augure de la véritable universalité de notre organisation !

79. Lorsque nous considérons le monde d'aujourd'hui, nous voyons des régions de grande prospérité, d'une prospérité sans précédent, où un nombre de plus en plus élevé d'individus profite toujours davantage des bonnes choses de la vie; mais, parallèlement, il est d'autres régions, plus vastes, qui abritent la majeure partie de la population mondiale, et où la pauvreté et la faim sont encore la réalité quotidienne. Les hommes d'Etat sous toutes les latitudes, conscients de leurs responsabilités, ont déjà dit depuis longtemps que cette inégalité et cette division profondes contenaient le germe d'une catastrophe à venir, et les déclarations n'ont pas manqué — surtout dans cette organisation — pour souligner la nécessité d'agir afin de remédier à cet état de choses avant qu'il ne soit trop tard. La proclamation qui a fait de cette décennie la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] fut un pas utile dans la bonne direction. Mais les déclarations doivent s'accompagner d'efforts concrets de la communauté mondiale afin de produire des résultats sans précédent.

80. Le temps presse bien plus qu'on ne semble le croire en général, et certaines tendances protectionnistes qui sont malheureusement apparues récemment ne contribueront pas au succès des efforts communs vers le développement que doit absolument atteindre la majorité sous-privilegiée avant la fin de la décennie. Nous joignons notre voix à celles qui, du haut de cette tribune, ont lancé un appel aux pays développés pour qu'ils fassent preuve d'imagination en renouvelant leur engagement envers le développement mondial : il faut libéraliser le commerce et démanteler les barrières tarifaires prohibitives, surtout celles imposées aux produits en provenance des pays en voie de développement; il faut que les pays développés redoublent leurs efforts d'aide et d'assistance.

M. Mwaanga (Zambie), vice-président, prend la présidence.

81. Les yeux des peuples du monde en voie de développement seront fixés, l'an prochain, sur la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [*CNUCED*]. Nous espérons ardemment que les aspirations légitimes de ces peuples ne seront pas de nouveau déçues et que les pays nantis, tout en défendant leurs intérêts personnels, agiront de manière suffisamment éclairée pour assurer un progrès continu vers l'expansion et la libéralisation du commerce mondial et des concessions appropriées aux exportations des pays en voie de développement. A ce propos, je ne puis m'empêcher de remarquer que les limitations discriminatoires imposées par certains

³ Congrès réuni au Siège des Nations Unies à New York du 9 au 17 juillet 1970.

pays à leurs plans dans le cadre du système généralisé de préférences ont provoqué le découragement et érigé des barrières nouvelles contre les exportations des pays en voie de développement qui, comme le mien, ont jusqu'ici été laissés de côté. En même temps, il est important de réorganiser le plus tôt possible le système monétaire international de sorte qu'il réponde aux besoins de tous les pays du monde, et non seulement à ceux de quelques pays riches.

82. Notre rapide coup d'oeil sur le monde révèle également plusieurs zones de tension; certaines sont récentes, d'autres datent de longtemps, mais toutes sont, en puissance, explosives. Le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, le Pakistan oriental, l'Afrique australe, l'Europe et la Méditerranée — pour n'en mentionner que quelques-unes — sont des régions où, pour une raison ou pour une autre, le progrès vers la paix et la sécurité, fondé sur le respect mutuel, ne doit pas attendre plus longtemps. A ce sujet, nous nous réjouissons du mouvement positif vers la détente qui s'est produit en Europe récemment. Nous félicitons les parties intéressées et espérons voir de nouveaux résultats encourageants dans ce théâtre qui intéresse de si près mon pays.

83. La présence d'importantes et puissantes flottes qui s'opposent en Méditerranée n'est pas un facteur de stabilité, et nous osons exprimer l'espoir que dans le contexte de négociations plus larges visant à créer une attitude moins tendue en Europe dans l'ensemble, le potentiel d'affrontement entre les grandes puissances en Méditerranée, lui aussi, sera dûment désamorcé. Mon pays s'est déjà engagé à contribuer de façon substantielle au maintien de la paix en Méditerranée centrale. Le siège et les installations militaires de l'OTAN à Malte sont en train d'être démantelés et retirés à la requête de mon gouvernement. La transition d'une coexistence militaire à une coexistence pacifique dépend cependant de certaines réalités économiques qui dans notre cas sont trop importantes pour être méconnues. Pendant des siècles nous avons eu une économie de guerre, et mon pays n'est pas encore en mesure de soutenir sa croissance économique par des activités normales telles que l'industrie, le tourisme, l'agriculture, etc. Le grand problème qui absorbe à l'heure actuelle toutes les énergies de mon gouvernement est le besoin de créer très vite les instruments économiques dont Malte a besoin pour ne jamais être obligé à l'avenir d'offrir des bases militaires à aucune puissance étrangère pour de simples raisons de nécessité économique.

84. La situation au Moyen-Orient continue de nous attrister profondément. Malgré tous les efforts déployés par le médiateur des Nations Unies, l'ambassadeur Jarring, et en dépit d'autres initiatives prises par d'autres parties, la voie d'une paix juste et durable reste à découvrir. Le cessez-le-feu, malgré ses 15 mois d'existence, demeure un substitut précaire au règlement. Les hostilités peuvent éclater de nouveau à tout moment. Aucun des camps ne souhaite ni ne cherche les conséquences désastreuses d'une telle éruption. Mais la situation actuelle ne saurait se perpétuer indéfiniment. Entre-temps, elle grève les ressources des protagonistes; elle prolonge le martyre des victimes innocentes — les réfugiés — qui depuis 23 ans ne savent pas ce que c'est que d'avoir un foyer; la continuation de la fermeture du canal ne cesse de causer de lourdes pertes économiques non seulement aux parties directement inté-

ressées, mais également à d'autres dont les voies commerciales sont affectées.

85. Ma délégation espère sincèrement que grâce aux efforts continus déployés par tous, spécialement par les parties directement intéressées et les grandes puissances, il sera possible d'appliquer pleinement et définitivement la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui contient tous les ingrédients fondamentaux d'un règlement acceptable.

86. En Asie du Sud-Est, ma délégation voit avec angoisse la mort et la destruction que continue d'apporter une guerre qui ne semble pas près de prendre fin. Malgré les pourparlers de paix à Paris, malgré le processus de retrait des troupes des Etats-Unis, les souffrances de la population ne diminuent pas. Puisse bientôt naître le jour où ce peuple éprouvé, libéré de la présence de toutes les forces non autochtones, pourra décider à son gré de son propre avenir et mettre ses énergies au service de la tâche fructueuse qu'est la reconstruction !

87. En Afrique australe, la politique haïssable de l'*apartheid* continue de prêcher la discrimination raciale au nom d'un développement séparé. Mon pays dénonce avec véhémence toute forme de discrimination et tout empiètement sur les droits de l'homme. Nous ne cachons pas le dégoût que nous inspire une politique qui, pour des raisons de race et de couleur, vise à faire de la majorité de la population de l'Afrique du Sud des citoyens de deuxième classe, et à perpétuer une situation où une minorité privilégiée peut dominer le reste des habitants. Nous condamnons de même la politique colonialiste du Portugal, le régime rebelle de la Rhodésie du Sud, et l'affront qu'est pour la communauté internationale l'occupation continue illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

88. Les événements récents au Pakistan oriental, eux aussi, nous plongent dans l'inquiétude. Quelle que soit l'origine de cette situation, le monde doit faire face aujourd'hui à un afflux sans précédent de réfugiés en Inde, réfugiés qui ont épuisé la capacité d'absorption de ce pays pour leur donner nourriture et abri. Malgré les efforts de la communauté internationale, malgré les déclarations — dont nous nous félicitons — faites par les grandes puissances, promettant une assistance d'urgence à très grande échelle, la conscience de l'humanité demande des efforts supplémentaires. Le Bengale est une épreuve cruciale pour la civilisation du monde, et, si les enfants meurent, nous sommes tous accusés. Les besoins d'assistance et de secours ont été décrits par les organisations d'aide internationale comme étant si grands qu'aucun pays ne peut les satisfaire s'il agit seul. Il est donc absolument indispensable que toutes les nations s'unissent, sous les auspices de cette organisation, pour réunir sans plus tarder les éléments d'une opération de secours à grande échelle. Il faut dire aussi qu'on ne saurait attendre, de façon réaliste, d'aucune nation de la communauté mondiale qu'elle nourrisse et abrite indéfiniment 9 millions de réfugiés. Ces camps de misère ne sont pas le résultat d'un phénomène naturel inimaginable, mais sont directement imputables à une action politique et militaire qui peut être redressée. Autrement, les millions de réfugiés vont au-devant d'une désintégration progressive.

89. J'ai cité un certain nombre de régions où règne la tension et où une solution, fondée essentiellement sur des

accommodements politiques, est, en mettant les choses au mieux, très difficile à trouver. Par tous les moyens possibles persistons dans nos efforts pour rechercher ces solutions : le monde ne saurait faire moins. Mais pendant le long déroulement du processus de négociation pensons toujours avant tout au sort des malheureuses victimes.

90. Elles aussi ont des droits inaliénables dont certains ne peuvent être exercés tant que la situation actuelle persiste; mais que le monde garantisse au moins leur droit fondamental à la vie. Face à la famine et à la peste qui menacent des millions de réfugiés, qu'on ne puisse pas dire que cette organisation a trouvé le temps de discuter des moyens d'améliorer la qualité de la vie sur cette planète, mais qu'elle a été incapable de sauver la vie de réfugiés indigents.

91. Chaque année, pendant la discussion générale, les hommes d'Etat du monde continuent de dire combien l'humanité espère un ordre mondial meilleur que tout ce qu'a jamais connu le passé, un monde d'où le spectre de la guerre aura été banni, où il y aura paix et sécurité pour tous, un monde sans armements. Les progrès vers le désarmement enregistrés au cours des 25 dernières années ont été d'une modestie décevante. Les divers traités de "non-armement" négociés récemment sont une réalité bien maigre par rapport aux espoirs beaucoup plus brillants d'un désarmement réel dont rêve encore l'humanité tout entière. Nous avons salué ces traités pour ce qu'ils sont, comme nous saluerons cette année le projet de convention concerté interdisant les armes biologiques.

92. Néanmoins, nos espoirs pour l'avenir restent fixés sur des résultats plus tangibles. En particulier, nous serions heureux qu'un accord complet d'interdiction des essais soit conclu prochainement et qu'un traité soit adopté qui interdise les armes chimiques. Par-dessus tout, nous attendons avec le plus vif intérêt les résultats concrets des négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, négociations qui conduiront à l'accord si longtemps attendu sur la limitation des armes stratégiques, défensives et offensives. Cette évolution pourrait bien être la condition préalable au renouvellement des efforts vers l'objectif du désarmement général et complet. A ce propos, ma délégation a noté avec intérêt les initiatives de l'Union soviétique tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement [A/L.631] ainsi qu'une conférence des cinq puissances nucléaires [A/8328].

93. Il est évident que le mouvement vers le désarmement nucléaire ne peut produire son plein effet sans la participation de toutes les puissances nucléaires, y compris la France et la République populaire de Chine. Ma délégation se réjouit à la perspective de voir, au cours de la présente session, la République populaire de Chine prendre sa place légitime en cette organisation. Nous espérons que cet événement historique rapprochera sensiblement les Nations Unies de leur objectif d'universalité.

94. Ma délégation a activement contribué à soumettre à l'Assemblée la question de l'espace océanique dans toutes ses dimensions. Mon gouvernement pense que tous les pays, chacun à sa façon et dans la mesure de ses moyens, devraient aider à cimenter la paix entre tous les peuples. C'est avec cette pensée en tête que le Gouvernement de

Malte continue à suivre avec un intérêt très vif et très réel le travail entrepris par le Comité sur les utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale pour préparer une conférence sur le droit de la mer qui, espère-t-on, aura lieu en 1973.

95. Selon les termes mêmes de la résolution 2750 C (XXV), adoptée par l'Assemblée générale en décembre dernier, "les problèmes de l'espace marin sont étroitement liés les uns aux autres et doivent être examinés dans leur ensemble". Nous estimons donc que si l'on n'établit pas bientôt les instruments juridiques internationaux nécessaires à la gestion ordonnée de l'espace marin dans son ensemble, conflits et affrontements vont sévir dans cette vaste région de notre globe à mesure que les progrès de la technique rendront l'utilisation de cette zone plus variée et plus intensive. Pour essayer d'aborder efficacement les problèmes de l'espace marin d'une façon unifiée et complète, la délégation de Malte a présenté, à la session d'été du Comité des fonds des mers à Genève, un projet de traité sur l'espace océanique en tant que document de travail aux fins de discussion [voir A/8421, p. 109]. Ce document tente de donner les grandes lignes d'un cadre juridique équitable qui protège les intérêts vitaux de l'humanité et donne à tous les Etats des possibilités plus vastes d'utiliser le milieu marin à des fins pacifiques et bénéfiques.

96. Le progrès phénoménal de la technique a fait mieux prendre conscience d'une foule d'autres problèmes qui tous demandent notre attention et une solution urgente. L'un de ces problèmes a une incidence très grande sur la façon de vivre de la population humaine du monde. Je pense à la question des personnes âgées, aux problèmes afférents à l'accroissement de la population mondiale qui tombent dans cette catégorie en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et des progrès des soins médicaux. Je pense aussi au problème urgent d'utiliser mieux l'immense réservoir de connaissances humaines que représente ce segment de l'humanité et à son intégration plus étroite avec le reste de la société. Ma délégation s'étendra davantage sur cette question en commission, au moment approprié.

97. Mon gouvernement attache la plus grande importance à cette organisation. Nous respectons sans réserve ses principes et ses idéaux. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de réaffirmer solennellement l'adhésion absolue de Malte à la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé les importantes déclarations adoptées l'année dernière : Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] et Déclaration sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)]. Dans ses relations avec les autres pays, Malte cherche à appliquer ces principes. Notre politique est de favoriser l'établissement de relations amicales et mutuellement bénéfiques avec tous, sans hostilité contre quiconque. Dans la partie du monde qui est la nôtre — la Méditerranée — nous entretenons des relations amicales et étroites avec nos voisins, et nous désirons beaucoup cimenter plus encore ces amitiés.

98. Nous souhaitons voir la Méditerranée devenir une zone de paix et attendons impatiemment le jour où ce rêve deviendra réalité, où toutes les forces étrangères à cette mer

se seront retirées paisiblement et où l'intervention étrangère dans la région appartiendra au passé. Si entre-temps mon pays continue de mettre ses installations à la disposition des autres puissances aux fins de défense, c'est précisément parce que nous sommes convaincus que ces installations sont exclusivement utilisées pour la défense et la sécurité et jamais pour attaquer quiconque, et nous avons l'intention de continuer dans ce sens. Nous agissons, dans des conditions qui garantissent que cela n'aura pas d'effet adverse sur nos relations avec chacun de nos voisins. Cette utilisation de nos installations a pour but, avant tout, d'assurer à notre peuple un revenu suffisant pendant une période au cours de laquelle nos efforts de construction d'une économie pacifique en ont le plus grand besoin.

99. Malte ne possède pas de ressources naturelles, mais sa situation géographique excellente se prête admirablement à un programme concerté visant à attirer des conférences et des congrès internationaux dans le cadre de notre industrie touristique en développement. Mon gouvernement désire vivement accueillir un nombre croissant de ces congrès et conférences — particulièrement ceux à caractère véritablement international — et conformément à notre politique déclarée de changer l'image que nous donnons et devenir, au lieu de l'ancienne base militaire que nous étions, un centre de paix et de coopération internationales, nous serions heureux de pouvoir offrir plus d'installations de ce genre, y compris des installations permanentes. Entre-temps et en attendant que nous soyons capables de développer notre économie, notre position stratégique est ce qui ressemble le plus à une ressource naturelle, et nous avons le droit et le devoir de faire le meilleur usage possible de l'unique ressource que Dieu nous a donnée pour notre peuple. Personne ne nous niera ce droit.

100. Ce droit étant pleinement reconnu, je suis heureux de dire que les perspectives de relations plus étroites encore avec nos amis et voisins ont augmenté. Ma délégation attache une importance particulière aux excellentes relations qu'entretient Malte avec ses deux voisins immédiats au nord et au sud, l'Italie et la Libye, et nous avons pris note avec gratitude des aimables paroles qu'a prononcées l'autre jour du haut de cette tribune le Ministre des affaires étrangères de l'Italie [1954^{ème} séance]. Ces sentiments sont mutuels.

101. Alors que notre organisation entre dans son deuxième quart de siècle d'existence, nous ne pouvons qu'être frappés par l'immensité des tâches qui nous attendent, dans le domaine du désarmement, du développement économique, du colonialisme, du progrès social et du renforcement de la paix et de la sécurité. De plus, le progrès inexorable de la science et de la technologie a fait prendre conscience des dangers de pollution de l'environnement qui pourraient menacer toute la base même de la continuation de la vie sur cette planète. Seul un effort vraiment coopératif de toutes les nations du monde pourrait, à long terme, fournir une solution appropriée à tous ces problèmes. Il est temps d'enterrer nos désaccords, que l'histoire qualifiera sûrement de mesquins, afin de nous engager dans une coopération active avec la conviction partagée que si nous n'agissons pas ainsi l'avenir de notre planète, le navire spatial Terre, comme on l'a appelée, sera bien sombre.

102. M. KYPRIANOU (Chypre) [interprétation de l'anglais] : Il y a à la fois des avantages et des inconvénients

à être l'un des derniers orateurs dans cette discussion générale qui s'achève. Des avantages, parce que, après avoir entendu tant d'orateurs éminents et bien renseignés, il est plus facile de se former des opinions précises sur des questions dont la complexité et les détails, par leur nature même, ne sont pas entièrement ou suffisamment connus de tous. Les inconvénients, d'un autre côté, sont plus évidents encore puisque l'on risque de répéter en grande partie ce qui a déjà été dit, débattu, exposé et analysé. Conscient de cela, j'essaierai de me limiter à certains des points qui me paraissent les plus importants.

103. Je me joins à tous les orateurs qui ont déjà adressé au Président de l'Assemblée générale de très cordiales félicitations à l'occasion de son élection à ce poste important, en espérant que l'on n'y verra pas une simple formalité. Je lui adresse mes vœux les plus sincères de réussite dans la tâche très difficile et délicate qui l'attend. Il est appelé à présider une session de l'Assemblée générale qui fera peut-être date dans l'histoire des Nations Unies non seulement en raison des efforts renouvelés qui sont faits pour leur donner un caractère universel, mais aussi parce que l'on peut s'attendre à très bon droit que des décisions importantes soient prises et que des progrès substantiels soient réalisés conformément à la volonté presque unanime — exprimée avec tant de force l'année dernière — de prendre des mesures concrètes afin de favoriser les objectifs et les buts des Nations Unies.

104. L'année dernière, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, et pendant que nous célébrions cet événement historique, il nous a paru juste à tous de faire le point des échecs et des réalisations des Nations Unies; à cette occasion, nous n'avons pas seulement réaffirmé notre conviction quant à l'utilité de notre organisation et notre foi dans ses principes, mais également notre ferme volonté de faire tous nos efforts, individuellement et collectivement, pour permettre aux Nations Unies de réussir dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

105. Parlant des échecs des Nations Unies, tous ont reconnu que le blâme en retombait sur les Etats Membres. Ce sont les Etats Membres qui peuvent assurer la réussite des Nations Unies. Ce sont eux qui doivent faire preuve du respect voulu envers l'ONU en se montrant fidèles aux obligations que leur impose la Charte. Point n'est besoin d'insister; l'idée a été soulignée bien des fois déjà, et l'on ne trouvera pas le remède à force de répéter simplement le diagnostic.

106. Mais l'année dernière, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, nous nous sommes, en fait, solennellement engagés à fournir le remède; pour peu que nous le désirions, il est à notre portée. L'année dernière, comme tous les ans, nous avons salué les réalisations des Nations Unies qui sont loin d'être négligeables, que ce soit dans le domaine politique, économique, technique, juridique, culturel, scientifique ou humanitaire. En dressant le bilan des réussites et des échecs et quelles qu'aient été les différences et les variations que l'on a pu constater d'une appréciation individuelle à l'autre, la conclusion unanime a été qu'il fallait faire bien plus et qu'en fait les Nations Unies pouvaient faire bien plus.

107. Il est en soi du meilleur augure que, malgré les déceptions du passé et le pessimisme marqué de ces

dernières années, quand les Nations Unies paraissaient incapables de s'attaquer d'une manière satisfaisante et efficace à un certain nombre de problèmes graves, l'importance et l'autorité des Nations Unies aient été dans l'ensemble reconnues et acceptées. Tel a été, en fait, le message qui a été transmis au monde entier de cette salle même, l'année dernière.

108. Le fait que nous ayons reconnu que les échecs et les insuffisances des Nations Unies étaient entièrement dus aux Etats Membres, le fait que nous ayons tous reconnu et loué les réalisations des Nations Unies, pour limitées qu'elles puissent être, le fait que nous ayons renouvelé notre engagement envers les Nations Unies et leurs principes, et le fait que, de cette salle même, le monde ait reçu un message lui demandant de conserver sa foi dans les Nations Unies et de continuer d'espérer en leur réussite finale, tout cela équivaut à renouveler avec fermeté l'engagement de faire les efforts les plus sincères pour remplir fidèlement nos obligations et pour servir les objectifs des Nations Unies.

109. Ces conclusions et cet engagement ont été répétés cette année encore, à la première session, après nos vœux solennels de l'an dernier. Nous avons donc le devoir non seulement de faire encore des progrès, mais de les faire dans la bonne direction et plus vite. Mais une fois de plus, la responsabilité incombe exclusivement et carrément aux Etats Membres. C'est eux qui doivent décider de respecter les règles de l'Organisation de façon stricte et invariable au lieu de les invoquer seulement quand cela leur convient; et ils doivent décider aussi de ne pas se moquer des Nations Unies et de leur noble tâche lorsque les règles de l'Organisation les empêchent de poursuivre leurs fins égoïstes. Ils ne servent nullement la cause des Nations Unies, ceux qui montent à cette tribune faire grand éloge de l'Organisation mais qui, à l'extérieur, la qualifient de "maison des illusions" — ou qui montrent par leurs actes ou par leurs paroles qu'ils ne respectent pas les Nations Unies, prouvant ainsi, à tout le moins, combien ils sont inconséquents. On ne peut leur permettre, en toute impunité, de violer les règles et de se vanter d'être infidèles à leurs engagements.

110. Nous devons choisir entre l'anarchie internationale et le règne du droit international — et ce sont les Nations Unies qui fournissent l'ensemble des normes fondamentales et élémentaires du comportement international. Honorer du bout des lèvres les principes de la Charte et l'autorité des Nations Unies représente une attitude qui n'a été que trop tolérée par le passé et qui ne devrait plus l'être à l'avenir. Si l'on veut faire des Nations Unies un organisme collectif efficace pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, comme il avait été envisagé à l'origine et comme nous l'avons confirmé à nouveau 25 ans plus tard, nous devons tous agir en conséquence, nous conformer entièrement aux règles et aux principes de l'Organisation et ne permettre ni dérogations ni violations, quelles que soient les raisons ou les considérations d'opportunité qui les inspirent.

111. Sans oublier l'expérience du passé dont on a déjà tiré nombre de leçons, dont on peut en tirer bien d'autres encore et dont nos attitudes à venir ne pourront manquer de se ressentir, nous devons tendre vers cette nécessité que nous reconnaissons chaque année : renforcer les Nations Unies. Comme nous l'avons souvent dit, il ne faut pas considérer les Nations Unies comme une simple tribune du

haut de laquelle nous pouvons exposer nos griefs, comme une plate-forme qui nous permet de diffuser notre propagande à tous les vents, ou comme une arène où nous pouvons discuter et nous quereller dans le seul but de marquer des points qui impressionneront nos concitoyens; nous devrions y voir le lieu où les divergences devraient être aplanies, les problèmes résolus, les crises évitées et les conflits éliminés sur la base des critères reconnus du comportement international et conformément aux principes de la Charte que personne, en théorie, n'a jamais mis en cause ici. Il convient de souligner que très souvent l'objectif réel et fondamental des Nations Unies est menacé parce que les Etats Membres — tout au moins certains d'entre eux — n'ont pas l'honnêteté ou le courage voulus pour accepter dans la pratique ces principes et ces critères. Dorénavant, nous devons protéger plus scrupuleusement l'honneur des Nations Unies. Sinon, les réalisations diminueront et les échecs iront s'accumulant, au détriment de l'humanité. Nous vivons dans un monde aux nécessités multiples et impérieuses, nécessités auxquelles doit répondre sans délai la communauté internationale, agissant de concert. Ce qui s'impose avant tout, c'est d'assurer les conditions fondamentales d'une paix et d'une sécurité durables : égalité, liberté et justice universelles.

112. Monsieur le Président, on a déjà dit que la session de cette année pourrait fort bien se révéler historique. Vous aurez à guider la discussion de bien des questions d'importance décisive. Il faudra prouver au monde que ce que les dirigeants du monde ont déclaré ici l'année dernière n'était pas une promesse creuse, qu'ils n'avaient aucune intention d'honorer, mais représentait bien notre désir et notre volonté d'agir.

113. Cette année encore, nous serons inspirés par la sagesse, la rare personnalité et l'expérience de notre secrétaire général, U Thant, auquel nous ne saurions adresser trop d'éloges. Cet homme, qui s'est voué à la cause des Nations Unies, qui a été, pendant 10 longues années, le serviteur désintéressé de l'humanité, n'a jamais, malgré de nombreuses vicissitudes, perdu sa foi dans les Nations Unies. Par son oeuvre et par ses actes, il a prouvé que l'idéalisme et l'attachement aux principes ne devaient pas être considérés comme quelque chose de différent ou même de contraire à ce réalisme dont on a si souvent prôné la nécessité. U Thant a prouvé que l'on ne pouvait traiter les problèmes de façon réaliste qu'en refusant de s'écarter des principes et des normes de la morale. Il suffit d'avoir une certaine élévation de pensée et de songer à l'avenir pour s'en convaincre. Ce serait un coup très dur pour les Nations Unies si U Thant abandonnait son poste comme il en a manifesté l'intention. Nul ne peut lui contester le droit de quitter son poste après une aussi longue période, dure et éprouvante, mais si féconde aussi. Pendant 10 ans, il a porté ses énormes responsabilités d'une manière qui lui a acquis l'admiration et le respect du monde entier. Tout en rendant hommage au Secrétaire général, je pense que nous manquerions à notre devoir envers les Nations Unies si nous ne lui demandions une fois de plus de revenir sur sa décision et de poursuivre sa mission. Nous continuerons, certes, à bénéficier de son expérience et de ses conseils dans les années à venir, mais nous voulons garder l'espoir qu'il se rendra à notre demande et qu'il restera. A ce propos, j'appuie entièrement ce que le Ministre des affaires étrangères de Hongrie a dit ce matin [1964ème séance].

114. Un certain nombre de faits nouveaux vont sans doute se produire dans les mois à venir. Il y a de nombreux points à l'ordre du jour de la présente session. Tous sont importants, mais certains ne manqueront pas de retenir spécialement notre attention. Parmi ces points figure la question de la représentation de la Chine. Cette question, considérée jusqu'à une date récente comme une question éternelle, semble maintenant proche de sa solution. Il y aura sous peu un débat détaillé sur la question; il me paraît donc inutile d'en parler longuement à l'heure actuelle. Mais je voudrais souligner que la décision qui permettra à la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime aux Nations Unies, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, en tant que membre permanent — décision que des circonstances bien connues ont trop longtemps retardée — constituera l'étape la plus importante vers l'universalité que l'on souhaite donner à l'Organisation.

115. Il est très important que cette réalité soit reconnue et acceptée. Il en résultera assurément un changement immense aux Nations Unies. Nous croyons que ce fait, ajouté à d'autres faits importants qui se produisent aujourd'hui dans le monde, viendra accroître les possibilités d'entente et de progrès dans les relations internationales, ce qui pourrait accélérer la solution de nombreux problèmes. Nous croyons qu'il serait de l'intérêt des Nations Unies que la question soit résolue cette année.

116. Parmi les autres questions dont nous sommes saisis figure une question d'importance capitale, qui continue de représenter une menace possible à la paix — la situation au Moyen-Orient. Plus de quatre années se sont écoulées depuis la dernière guerre dans cette région. Près de quatre années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 242 (1967), a posé les bases d'un règlement pacifique et d'ensemble du problème du Moyen-Orient. Les différents efforts déployés depuis n'ont pas donné de résultats, à l'exception de l'accord de cessez-le-feu, dont on ne saurait contester l'importance. Cependant, le problème demeure sans solution et les dangers persistent.

117. On parle d'une tentative d'accord partiel sur la réouverture du canal de Suez et d'autres initiatives, comme celle de l'Organisation de l'unité africaine, sont imminentes; de même, il existe certains espoirs, peut-être à la suite d'événements récents, de voir relancer la mission de l'ambassadeur Jarring, mais un règlement d'ensemble n'est pas encore en vue. La population de la région continue de vivre dans le malheur et l'angoisse de son avenir. Et les superpuissances demeurent profondément engagées.

118. Si l'on tarde encore à aborder les questions fondamentales en cause, on pourra facilement provoquer une nouvelle explosion, aux conséquences imprévisibles. Tant que ces questions fondamentales n'auront pas été réglées, le danger et la menace à la paix et à la sécurité internationales ne seront pas éliminés. Les résolutions des Nations Unies ne peuvent être ignorées; l'acquisition de territoires à la suite de la guerre ne peut, les années aidant, devenir acceptable; le drame de milliers de réfugiés ne peut continuer indéfiniment. Des accords partiels peuvent être utiles à condition qu'ils augmentent les chances d'un règlement d'ensemble, et qu'ils découlent d'un règlement d'ensemble plutôt que de le remplacer. La paix doit être établie et assurée; les directives fondamentales figurent dans la résolution de novembre

1967 du Conseil de sécurité, que nous appuyons entièrement depuis le début. Les parties au conflit doivent faire tout leur possible pour donner une impulsion nouvelle à la mission de l'ambassadeur Jarring.

119. En plus des points précis inscrits à notre ordre du jour, d'autres questions importantes ont, en raison de leur gravité, partagé la vedette au cours de la discussion générale. Ce n'est pas la première fois qu'on nous parle de la situation en Asie du Sud-Est, mais nous espérons tous que ce sera la dernière. Bien qu'il n'y ait pas eu de progrès dans les entretiens de Paris et que la guerre continue de faire rage, entraînant d'indicibles souffrances pour tous — ce qui, encore une fois, ne peut continuer indéfiniment — bien que la situation en fait n'ait pas changé, on a l'impression très nette que les parties au conflit en sont arrivées à la conclusion qu'il leur fallait trouver le moyen de quitter le champ de bataille. Dans ce cas, comme dans presque tous les autres, le conflit ne peut être résolu par la guerre. Ici encore, comme dans le cas du Moyen-Orient, la base d'un règlement pacifique existe : ce sont les Accords de Genève de 1954.

120. Les guerres, outre qu'elles sont inadmissibles comme moyen de résoudre les problèmes, ne peuvent, en règle générale, y parvenir dans le monde d'aujourd'hui quel que soit leur aboutissement. Et plus vite on comprendra que la violence et l'oppression ne peuvent pas remplacer la conciliation et les règles de la justice, mieux cela vaudra, tant pour les faibles que pour les forts. Ceux dont les actes ou la politique pourraient engendrer de nouvelles guerres et de nouveaux conflits devraient particulièrement y songer. La tâche des Nations Unies ne consiste pas seulement à endiguer ou à redresser dans la mesure du possible des situations qui se sont produites dans le passé et qui ont persisté, ni à arrêter simplement les guerres; cette tâche consiste aussi à empêcher les guerres et à prévenir les conflits; et, à cet égard, il appartient aux Nations Unies ainsi qu'à nous tous de faire disparaître toutes les causes possibles de conflit et de guerre, et de demander, avec la plus grande insistance, que tous ceux qui ont une responsabilité quelconque dans chaque cas particulier entendent la voix de la raison, réfléchissent à leur attitude et se rendent compte de la situation dans laquelle leur politique erronée pourrait entraîner le monde.

121. A ce propos, je tiens à souligner qu'il serait totalement illusoire que les autorités d'Afrique du Sud et de Rhodésie s'imaginent pouvoir maintenir sans conséquences graves leur politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Il en sera de même si l'autodétermination est refusée aux majorités dans ces territoires et dans d'autres territoires, si la liberté est refusée à la Namibie, si les vestiges du colonialisme ne sont pas éliminés en Afrique et ailleurs, et si les droits de l'homme continuent d'être violés et déniés dans différentes parties du monde. Des sources nouvelles de conflits plus étendus seront créées tôt ou tard; et, encore une fois, il serait complètement illusoire de penser que des situations comme celles-là puissent persister indéfiniment sans que la paix et la sécurité internationales en soient gravement menacées.

122. Il appartient aux Nations Unies de redresser ces situations. Il est vrai qu'en matière de décolonisation, les Nations Unies ont beaucoup fait, mais le processus doit être

mené à son terme; en effet, ce n'est pas seulement par souci de justice qu'il convient d'assurer la liberté et la dignité humaine des populations de ces territoires; il faut également faire disparaître toutes les causes de conflit. Non qu'il n'existe déjà des conflits relatifs à ces situations. Certes. Mais ces conflits, avec le temps, deviendront plus profonds et plus étendus à la fois et beaucoup plus difficiles à résoudre. Sommes-nous prêts, cette année, à prendre des mesures plus positives pour mettre en oeuvre nos résolutions ?

123. Il existe une question nouvelle et qui n'est pas inscrite comme telle à notre ordre du jour : la situation qui règne actuellement au Pakistan oriental. Nous ne pouvons fermer les yeux sur cette situation ni faire semblant de ne pas comprendre les dangers qu'elle recèle. Les conséquences de la situation au Pakistan oriental, les millions de réfugiés qui se sont enfuis en Inde pourraient être qualifiés de problèmes humanitaires mais, d'ordinaire, les problèmes humanitaires ont leurs racines dans des situations politiques. Le Secrétaire général a donné à la question le relief qu'elle méritait et il a pris lui-même des initiatives dignes d'éloges; mais encore faut-il qu'elles aient une suite. Personne ne songe à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant, Membre des Nations Unies, mais l'aspect humanitaire du problème a pris de telles proportions que la communauté internationale devra jouer un rôle plus actif, et, en assumant ce rôle, elle ne pourra méconnaître les causes réelles du problème. Examinons également ce problème du point de vue duquel nous avons examiné tous les autres. Est-il ou non possible que cette situation aboutisse à un conflit avec des répercussions plus étendues si elle n'est pas endiguée et réglée rapidement ?

124. Il serait à la fois difficile et fastidieux d'évoquer tous les problèmes qui marquent actuellement la situation internationale; par contraste avec le pessimisme que suscitent certains des problèmes dont j'ai parlé — certains mais pas tous — je crois devoir insister sur le progrès très net survenu depuis deux ans en Europe. Bien que la situation en Europe ne résulte pas directement des activités des Nations Unies, les progrès qui y ont été réalisés, la réduction des tensions entre l'Est et l'Ouest et les conditions favorables qui existent maintenant promettent cette fois une détente authentique, que nous espérons tous voir persister, et ne sauraient laisser les Nations Unies indifférentes. Après tout, le but essentiel des Nations Unies est d'assurer la paix et la sécurité internationales et, à cet égard, ce qui a été réalisé en Europe revêt une grande importance. L'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, le Traité signé auparavant par l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne et tous les autres événements permettent assurément d'espérer d'autres progrès, à telle enseigne que la conférence européenne de sécurité et de coopération — si bien décrite et analysée par le Ministre des affaires étrangères de France dans les premiers jours de cette discussion générale [1942ème séance, par. 51] — peut maintenant être considérée comme une quasi-certitude. Sa portée ne sera pas limitée à l'Europe ni aux pays qui y participeront. Plus il y aura de progrès en Europe, plus la tâche fondamentale des Nations Unies se trouvera facilitée.

125. Les changements vastes et rapides qui se produisent dans le domaine économique, les mesures nécessaires non seulement pour réajuster les relations économiques et les

habitudes commerciales, mais aussi pour accélérer le développement des pays moins développés, et par conséquent la nécessité d'élaborer des plans d'avenir dans les institutions appropriées des Nations Unies exigent également une attention spéciale cette année, comme du reste beaucoup d'autres questions et problèmes. Les questions concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le désarmement et la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] revêtent elles aussi une importance particulière et méritent une attention soutenue.

126. Il est clair, d'après ce que nous avons entendu au cours de ce débat qui s'achève, que nous ressentons tous la nécessité de faire un nouvel et énergique effort pour aider à la réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies, pour parachever le processus de décolonisation entrepris avec succès par les Nations Unies, pour extirper les derniers vestiges, les dernières survivances du colonialisme, de l'occupation étrangère et de la discrimination raciale. Nous avons également insisté sur la nécessité de doter les Nations Unies d'une autorité plus étendue en ce qui concerne l'élimination de toutes les causes de conflits et de guerres, notamment la pauvreté, l'esclavage, le non-respect des droits de l'homme, les atteintes à la souveraineté et à l'indépendance des Etats, l'expansionnisme et la diplomatie des canonniers. Tels sont quelques-uns des objectifs que, dans un effort renouvelé, nous nous sommes promis de poursuivre avec encore plus de vigueur aux Nations Unies et par leur entremise en entamant un nouveau chapitre de l'histoire de cette organisation qui, somme toute, n'a pas trop mal réussi son premier quart de siècle.

127. Avant d'achever, je voudrais, avec votre indulgence, parler de la situation actuelle à Chypre. Depuis trois ans, nous connaissons une période de calme précaire. Nous avons fait de notre mieux pour sauvegarder la paix. Mais il serait absolument faux d'estimer que nous devons nous accommoder de l'existence de ce problème. Les problèmes doivent être résolus. Malgré sa complexité apparente, comme j'ai souvent eu l'occasion de l'expliquer et de l'analyser devant l'Assemblée et devant le Conseil de sécurité, le problème de Chypre peut être résolu aisément si les critères et les normes objectifs énoncés par les Nations Unies dans leurs résolutions et les principes contenus dans la Charte sont appliqués et respectés de la manière la plus stricte. Ces critères nous ont toujours servi de guide. Cette politique que nous avons toujours suivie restera la même jusqu'à ce qu'une solution soit enfin trouvée. Je suis sûr que tous, dans cette assemblée, reconnaîtront que la force ne peut résoudre ce problème, ni du reste aucun autre, et, à ce propos, je tiens à déclarer avec la plus grande fermeté, une fois de plus, que nous nous sommes engagés à trouver une solution pacifique. Mais, d'autre part, nous ne saurions nous incliner devant les désirs des autres, ni accepter la moindre atteinte à notre souveraineté et à notre indépendance, ni quoi que ce soit qui puisse condamner notre petite île à la division ou au partage, ni rien qui soit contraire aux désirs de la vaste majorité du peuple, puisque nous avons adhéré avec fermeté aux principes de la démocratie et à ceux de la Charte. Les entretiens locaux qui se poursuivent depuis trois ans n'ont malheureusement pas donné de résultats et ils se trouvent actuellement dans une impasse. A qui la faute ? Nous le saurons bientôt. Mais la faute n'est certainement pas à ceux qui souhaitent préserver et garantir l'unité de l'Etat.

128. Notre politique peut se résumer ainsi : premièrement, nous voulons préserver la paix. C'est notre objectif immédiat. Deuxièmement, nous voulons améliorer encore la situation intérieure. Nous pensons qu'il en résulterait des conditions d'existence encore meilleures.

M. Malik (Indonésie) reprend la présidence.

129. Troisièmement, nous nous efforçons d'obtenir une solution dans le cadre des Nations Unies, conformément à la Charte, aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. De ce point de vue, toute initiative ou procédure nouvelle devrait émaner des Nations Unies, s'inscrire dans le cadre des Nations Unies et être conforme à leurs résolutions.

130. Enfin, nous recherchons une solution selon le principe d'un Etat unitaire, pleinement souverain et réellement indépendant. Nous rejetons toute mesure qui aurait pour effet de nous diviser. Au moment voulu, nous expliquerons plus en détail comment nous concevons l'unité de même que la doctrine du partage dont nous ne voulons pas.

131. Nous continuerons d'agir en vue de parvenir à une solution pacifique, une solution qui garantirait à tous les citoyens de Chypre, quelles que soient leur origine ethnique ou leur religion, un état d'égalité, de bonheur et de prospérité. Et j'affirme que nous savons mieux que quiconque de l'extérieur comment nous y prendre. Bien que Chypre soit un très petit Etat, il est Membre à part entière des Nations Unies et l'égal de tous les autres. C'est un Etat qui, comme tous les autres Etats, bénéficie des mêmes droits, des mêmes privilèges, des mêmes possibilités et qui est prêt à remplir pleinement les obligations que tous les Etats sont tenus de respecter et de mettre en oeuvre en vertu de la Charte et des résolutions. Malgré nos efforts, que nous poursuivrons, je le répète, et malgré la simplicité du problème dont nous avons fait l'analyse détaillée maintes et maintes fois déjà, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale — et nous n'éprouverons aucune difficulté à recommencer s'il le faut —, nous n'avons pu aboutir encore à une solution dans le sens que j'ai indiqué. Mais nous sommes bien décidés à persévérer.

132. J'espère que dans ces efforts nous continuerons à bénéficier de l'assistance de l'Organisation, dans laquelle nous avons, comme on le sait, placé dès le début notre confiance et nos espoirs. De plus, nous sommes certains que les organismes appropriés des Nations Unies et l'Organisation tout entière ne ménageront aucun effort pour aider et protéger l'un des Etats Membres les plus petits, mais aussi — je le dis en toute humilité — l'un des plus fidèles de l'Organisation.

133. Pour conclure, je voudrais, au nom de Chypre, redire notre foi dans les Nations Unies et déclarer officiellement une fois encore que, dans la limite de nos possibilités, nous sommes prêts à jouer notre rôle dans la lutte commune afin de renforcer les Nations Unies dont nous continuerons à servir avec un dévouement absolu les principes élevés et les nobles objectifs.

134. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagur Ramgoolam, je

voudrais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé rend hommage à vos qualités d'homme d'Etat et constitue une juste reconnaissance de la part prise par votre pays à la promotion de la paix et de l'entente internationales. Je suis convaincu que votre vaste expérience des affaires internationales sera précieuse pour les travaux de la session en cours. Je m'associe également à l'hommage rendu ici à M. Edvard Hambro, mon éminent collègue et ami, ambassadeur de Norvège, qui a présidé avec grande compétence la dernière session de l'Assemblée générale.

135. Toujours au nom de mon gouvernement et en mon nom propre aussi, j'adresse mes très sincères félicitations au Secrétaire général, U Thant, qui termine cette année son second mandat. Le dévouement dont a fait preuve le Secrétaire général au cours des 10 dernières années pour réaliser les nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies lui a valu non seulement la profonde gratitude, mais aussi l'admiration de tous ceux qui s'intéressent à la préservation de la paix internationale et à l'amélioration de nos conditions de vie. C'est pourquoi nous regrettons beaucoup la décision du Secrétaire général de ne pas accepter un troisième mandat. Cependant, il ne fait aucun doute que les générations futures se souviendront de U Thant comme de l'une des remarquables personnalités de notre temps qui ont laissé une empreinte durable sur nos efforts pour promouvoir un monde meilleur, dans l'esprit véritable de la Charte des Nations Unies.

136. L'un des principaux objectifs des fondateurs des Nations Unies était de faire de cette organisation mondiale un centre destiné à harmoniser les actions des Etats Membres dans la poursuite de buts communs : paix, prospérité et développement social. La bonne volonté et la coopération d'un grand nombre des Etats Membres représentés ici ont permis aux Nations Unies de faire quelques progrès positifs vers la réalisation des objectifs que l'Organisation se fixa il y a 26 ans.

137. L'Organisation peut s'enorgueillir d'avoir évité plusieurs crises graves menaçant la paix internationale, et aussi d'avoir activement aidé à rendre la liberté à des millions de personnes qui avaient été condamnées pendant des années à l'exploitation coloniale. Mais des millions de nos frères attendent encore de voir leurs espoirs et aspirations se réaliser.

138. Dans diverses parties du monde, liberté et paix n'ont été qu'un lointain mirage pour des générations d'individus nés pendant ce siècle. Au Viet-Nam, des centaines de vies précieuses sont perdues chaque jour. Le Moyen-Orient continue depuis de nombreuses années à être le théâtre de conflits armés ou de tensions. Dans les territoires africains encore sous domination coloniale, la majeure partie de la population locale est privée de liberté. Il y a aussi le problème que posent les millions de réfugiés disséminés à travers le monde, et dont le sort est indescriptible. Autant de tragédies humaines qui mettent en danger la sécurité internationale, ternissent les espérances de paix mondiale et devraient être une tache sur la conscience de l'humanité.

139. Maurice a accueilli favorablement l'initiative prise par les Etats-Unis pour normaliser les relations avec la Répu-

blique populaire de Chine, que nous aimerions voir occuper sa place légitime dans cette assemblée, sans pour autant déposséder Taiwan de son siège parmi nous.

140. En ce qui concerne le problème du Proche-Orient, mon pays reste convaincu que la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) est toujours une base appropriée de négociation d'un règlement honorable entre la République arabe d'Égypte et Israël. Nous avons également apprécié les efforts diplomatiques de certains États, et récemment de l'Organisation de l'unité africaine, pour explorer les possibilités nouvelles de règlement de ce problème. J'espère que ces initiatives aboutiront à une solution au moins partielle, suivie d'une solution juste et durable dans l'esprit de ladite résolution. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de leur Haut Commissariat pour les réfugiés, devraient, à court terme, redoubler d'efforts pour aider les pays qui servent d'asile aux réfugiés et, de façon définitive et urgente, trouver des solutions politiques pacifiques aux problèmes qui affligent cette partie déshéritée de l'humanité.

141. Cette année est dans le monde entier l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il est inconcevable qu'à une époque de tant de progrès scientifiques et techniques l'esprit humain tolère encore d'aussi vieux préjugés que celui de la supériorité raciale. Mais ce qu'il y a de pire, ce sont les formes institutionnalisées du racisme telles que la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Maurice est un pays multiracial où des hommes d'origines ethniques diverses — Asie, Europe et Afrique — coexistent depuis longtemps en harmonie. C'est pourquoi nous condamnons sans équivoque l'*apartheid* et toutes les autres formes d'intolérance raciale et religieuse partout où elles sont pratiquées, en violation flagrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

142. Mon gouvernement a appuyé les différentes résolutions des Nations Unies relatives au territoire de la Namibie. Nous avons salué la récente décision de la Cour internationale de Justice⁴ et donnerons notre appui à toutes les recommandations que l'Assemblée générale pourrait adopter pour faciliter la mise en oeuvre de cette décision.

143. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'une des responsabilités majeures des Nations Unies. Maurice considère que l'adoption, l'an dernier, par l'Assemblée générale de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] est un progrès important vers la réalisation de l'un des principaux objectifs de la Charte, et continuera d'appuyer toute action positive des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale.

144. Mon gouvernement appuie fermement les efforts des Nations Unies pour élaborer graduellement le droit international de la mer. Nous nous félicitons de la création du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, chargé de définir les principes juridiques et les normes de la

coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation du fond des mers et des océans, et d'assurer l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. Ces régions de la mer sont le patrimoine commun de l'humanité et les nations technologiquement avancées ne devraient pas être les seules à en bénéficier.

145. Aux termes de l'Article 55 de la Charte, des conditions de stabilité et de bien-être sont nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales. Les problèmes de stabilité et de bien-être sont en fait la préoccupation essentielle des pays en voie de développement. En proie à des courants d'échanges défavorables, à une croissance de la population et à un manque de moyens financiers, nous avons souvent un mal extrême à lutter contre le sous-développement d'une manière qui réponde aux exigences d'une population qui de plus en plus réclame de meilleures possibilités d'emploi et un meilleur niveau de vie. Cela est peut-être particulièrement vrai d'un pays très petit et très surpeuplé comme Maurice.

146. Je voudrais, avec votre permission, m'arrêter un instant, évoquer brièvement les efforts que fait actuellement mon gouvernement pour promouvoir le développement économique, et vous décrire certains des problèmes qui se posent à nous. Nous connaissons en effet aujourd'hui un très grave problème de chômage, conséquence logique d'une économie agricole fondée essentiellement sur la monoculture dans un pays à ressources en sol limitées. Diverses études économiques viennent d'être faites sur Maurice; elles s'accordent pour estimer qu'il faut donner la priorité à l'industrialisation dans tous nos plans de développement futurs.

147. En conséquence, nous avons lancé un plan visant à créer un certain nombre d'industries, à commencer par les industries de remplacement des importations. Dans le cadre de l'*Export Processing Zones Scheme*, un certain nombre d'entreprises axées sur l'exportation sont en voie d'installation. Plusieurs d'entre elles devant utiliser une importante main-d'oeuvre, nous estimons qu'elles permettront peut-être de résoudre notre urgent besoin de créer un nombre massif d'emplois. Avec la collaboration d'entreprises et de fournisseurs étrangers auxquels nous avons offert un certain nombre d'avantages, nous avons adopté diverses mesures propres à développer nos exportations.

148. Le succès de cet effort conscient pour résoudre le grave problème du chômage dépend toutefois d'un certain nombre de facteurs externes sur lesquels, malheureusement, Maurice n'a que peu ou pas de contrôle, et notamment des politiques commerciales adoptées par les pays développés en vue de protéger leurs intérêts économiques. De telles mesures entravent beaucoup le progrès économique des pays en voie de développement dont certains, comme le nôtre, viennent seulement de lancer leurs plans de promotion des exportations. Or, du succès de ces plans dépend peut-être notre survie économique. En adoptant ce genre de mesures, les pays développés reviennent sur les concessions offertes précédemment dans le cadre du système généralisé des préférences, et retirent l'appui soi-disant accordé aux principes d'aide au commerce des pays en voie de développement tels qu'ils ont été inscrits dans les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED].

⁴ Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

149. Je crois me faire l'interprète des sentiments unanimes de tout le monde en voie de développement en affirmant que nos espoirs reposent sur le succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui doit entrer en vigueur cette année. Nous espérons que, lors de l'adoption de leurs politiques commerciales futures, les pays développés prendront en considération les intérêts vitaux des pays en voie de développement. En bref, nous devons trouver les instruments qui encourageront les échanges commerciaux entre les pays en voie de développement et les pays développés et faire en sorte qu'ils ne profitent pas seulement à ces derniers.

150. C'est dans ce contexte que j'envisage l'élargissement probable dans un proche avenir de la Communauté économique européenne et l'accession d'un plus grand nombre d'Etats africains et de la région des Caraïbes au statut de membre associé. J'espère ardemment que, lorsque arrivera ce moment historique, l'Europe saura ne pas se laisser enfermer dans un esprit de clocher étrié et unir ses forces pour venir en aide aux pays en voie de développement avec lesquels elle a été associée, d'une manière ou d'une autre, pendant des siècles.

151. Afin de mieux remédier aux problèmes de la surpopulation et du chômage à Maurice, mon gouvernement s'est engagé dans un programme d'aide aux Mauriciens qui souhaiteraient émigrer dans des pays manquant de main-d'oeuvre qui seraient prêts à les accueillir. Nous estimons que les pays qui n'ont pas de problème de surpopulation et ont des possibilités d'emploi devraient ouvrir leurs portes aux immigrants des régions surpeuplées du monde.

152. Mon gouvernement est convaincu que le bien-être des peuples du monde n'est possible qu'avec la coopération dans tous les domaines de tous les Etats du monde — quelles que soient leur importance, leur situation géographique, leur origine ethnique et leurs aspirations idéologiques —, une coopération fondée sur le respect mutuel de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Ces idéaux, Maurice s'efforce de s'y conformer en entretenant des relations amicales avec les autres nations du monde et en étant membre de diverses organisations internationales et régionales.

153. A travers le monde, des millions et des millions d'êtres humains, en particulier dans les pays en voie de développement, ont placé leur foi dans les Nations Unies et nous sommes sûrs que, si chacun des Etats Membres actuels accorde son appui total et inconditionnel aux principes de la Charte, notre organisation s'acquittera du mandat qui lui a été confié.

154. M. BOUTEFLIKA (Algérie) : Monsieur le Président, ce n'est pas seulement pour sacrifier à la tradition que je commencerai mon intervention en vous présentant les félicitations de ma délégation, et les miennes propres, pour votre élection à la présidence de la présente session. Le choix qui s'est porté sur vous, en même temps qu'il vous honore, constitue un hommage à votre pays et au reste du continent asiatique auquel nous lient tant de préoccupations identiques et tant d'aspirations communes. Votre longue expérience politique et la claire conscience que vous avez des problèmes qui intéressent le monde actuel sont, nous en sommes convaincus, les meilleurs garants du succès de nos travaux.

155. C'est également pour moi un agréable devoir que d'adresser nos remerciements à M. Hambro, qui a assumé avec compétence et autorité la présidence de la vingt-cinquième session, laquelle restera marquée d'une importance particulière dans l'histoire de notre organisation.

156. Quatre nouveaux Etats indépendants ont été admis au sein de notre organisation. Ces quatre pays — le Bhoutan, Bahreïn, le Qatar et l'Oman —, dont nous accueillons avec la plus grande sympathie la venue parmi nous, apporteront leur contribution à la recherche et au renforcement de la paix dans le monde, cette paix sans laquelle l'indépendance de nos jeunes Etats n'aurait qu'une signification formelle. En leur souhaitant la bienvenue dans la communauté internationale, qu'ils me permettent de leur présenter les vœux de l'Algérie et du peuple algérien pour un avenir prospère et pour le bonheur de leurs peuples.

157. Chacune de nos sessions, en nous offrant l'occasion de procéder à un examen de la situation internationale, de dresser un bilan de nos activités et un inventaire de nos difficultés, nous conduit invariablement à une appréciation quelque peu pessimiste de l'évolution du monde. Le recours constant à la violence et à l'intimidation, la persistance des conflits, l'extension des zones de troubles, l'aggravation des menaces qui pèsent de toutes parts sur l'humanité, sont autant de facteurs, parmi bien d'autres, qui entraînent vers le scepticisme et le découragement.

158. Certes, nous nous réjouissons, avec l'ensemble des délégations qui nous ont précédé à cette tribune, de ce que les relations entre les superpuissances restent caractérisées par l'établissement d'un dialogue pacifique qui, pour être resté longtemps sans résultat, semble maintenant commencer à porter ses premiers fruits, en particulier sur le plan du désarmement. Les progrès ainsi accomplis dans ce domaine demeurent évidemment bien en deçà de nos espérances, mais nous les saluons comme le début d'une situation pouvant déboucher sur une action plus efficace associant tous les pays également intéressés à ce que prenne fin la course aux armements et que soit renversée la tendance à les perfectionner et à les accumuler.

159. De même, l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, en éliminant l'une des dernières séquelles de la guerre froide, permet d'espérer la disparition d'un foyer de tension et l'avènement d'une ère de paix pour tout le continent européen. L'établissement d'un dialogue entre les deux Allemagnes et l'amélioration des rapports entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale pourraient conduire à la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne qui renforcerait la stabilité dans cette région et, partant, la paix dans le monde.

160. Enfin, les contacts établis entre les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine, en annonçant la fin de la politique d'isolement de Pékin pratiquée depuis plus de 20 ans par Washington, ouvrent certainement des perspectives nouvelles et prometteuses pour le règlement des problèmes conditionnant la paix en Asie et dans le Pacifique.

161. Mais, face à ces constatations encourageantes, la situation qui règne dans le reste du monde continue à susciter nos plus vives inquiétudes. Qu'il s'agisse de l'Asie

du Sud-Est, du Moyen-Orient ou de l'Afrique, ce sont toujours les mêmes problèmes que nous rencontrons et qui s'aggravent au fil des ans par l'accumulation des malheurs et des destructions. Pour l'ensemble des pays du tiers monde, la lutte contre le sous-développement se poursuit opiniâtrement, sans qu'apparaissent, dans un avenir prévisible, les premiers signes d'un aboutissement heureux de leurs efforts. Le combat pour la liberté, pour la dignité humaine, pour les conditions minimales d'une vie meilleure, demeure le seul recours de nombreux peuples confrontés aux difficultés de la nature, aux vicissitudes héritées de l'histoire et aux contraintes impitoyables d'un ordre international dont ils supportent le poids sans pouvoir réellement en modifier les dispositions.

162. Si j'ai parlé de l'Asie du Sud-Est en premier lieu, c'est parce que la guerre qui s'y poursuit et qui implique directement la responsabilité de l'une des superpuissances fait s'éterniser une situation dramatique pour les peuples concernés et angoissante pour tous ceux qui aspirent à la paix. Bien des espoirs, nés au cours des années précédentes, et fondés à la fois sur le réveil de l'opinion internationale et sur les intentions proclamées par les gouvernements, ont été profondément déçus.

163. Les pourparlers de Paris pour la paix au Viet-Nam, dont l'ouverture avait été saluée comme le point de départ d'une démarche longtemps attendue vers un règlement pacifique, n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait et continuent à refléter les contradictions, les hésitations et les obstinations des différentes parties. La volonté d'indépendance du peuple vietnamien et sa détermination de briser toute domination étrangère se sont pourtant clairement exprimées dans une lutte implacable qui, après des années de souffrances et de sacrifices, n'a pas réussi à briser sa résolution. Nul ne saurait dénier aux Vietnamiens le droit de régler eux-mêmes leurs problèmes internes et de décider de l'organisation future de leurs institutions politiques et de leurs structures sociales. L'intervention dans ces affaires des Etats-Unis, qui continuent à apporter leur soutien à un prétendu gouvernement discrédité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et ne pouvant se prévaloir d'aucune représentativité réelle, est sans conteste le principal obstacle aux perspectives de paix dans la région. Il n'est pas concevable, et cela a été nettement proclamé, que le peuple vietnamien abandonne la lutte tant qu'il ne sera pas assuré de sa liberté totale dans le choix de ses options futures.

164. Ce n'est qu'une fois démontrée l'intention réelle des Etats-Unis de renoncer à toute intrusion dans les affaires intérieures du Viet-Nam du Sud que pourront être envisagées les modalités d'une cessation de la guerre. Le premier pas vers une telle éventualité est le retrait des troupes américaines et de toutes les troupes étrangères de la région. Les dernières propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud constituent à ce sujet une base valable et raisonnable de négociations. Elles devraient permettre d'aboutir rapidement à un accord, en offrant à la fois au peuple sud-vietnamien des possibilités réelles d'assurer une participation libre et démocratique de tous les courants d'opinion à la détermination de l'avenir du pays, et au Gouvernement des Etats-Unis les conditions honorables d'un dégageant de ce qui apparaît maintenant comme une tentative aventureuse, condamnée aussi bien par l'opinion internationale que par l'opinion publique américaine elle-même.

165. En attendant que la voix de la raison l'emporte finalement, la guerre continue, accentuant les désordres et la confusion au Viet-Nam du Sud, et élargissant le théâtre des opérations à toute la péninsule indochinoise, en violation flagrante de tous les accords internationaux et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international. Renouvelant au Cambodge et au Laos les mêmes erreurs tragiques qu'au Viet-Nam, les Etats-Unis d'Amérique poursuivent leur politique d'intervention directe dans les affaires intérieures de ces pays en y imposant des équipes gouvernementales qui se conforment à leurs instructions mais sont coupées de toute assise populaire.

166. L'Algérie proclame, une fois encore, son soutien constant et ferme à la lutte menée par le Front national de libération du Viet-Nam du Sud et à celle du peuple khmer, convaincue que leur juste cause triomphera en fin de compte, et qu'il n'existe d'autre solution pacifique à leurs problèmes que celle qui garantira l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur pays.

167. Si je me suis attardé sur la situation dans la péninsule indochinoise, je ne saurais passer sous silence les autres foyers de tension qui existent en d'autres parties du continent asiatique. La situation créée à la frontière indo-pakistanaise par l'afflux d'un nombre important de réfugiés en provenance du Pakistan oriental pose des problèmes sociaux et humains qui ont, à juste titre, profondément ému l'opinion internationale. Le Gouvernement algérien, qui entretient les relations les plus amicales tant avec l'Inde qu'avec le Pakistan, ne cache pas ses appréhensions de voir cette situation dégénérer en une source de conflits entre ces deux pays et entretenir dans la région une atmosphère de suspicion et d'hostilité, préjudiciable en premier lieu aux intérêts propres de chacun d'eux. L'amitié dont nous nous prévalons nous autorise à souhaiter un rapide retour des réfugiés dans leurs foyers, la manifestation la plus large de la solidarité internationale qui se traduise par une aide humanitaire immédiate et efficace, et l'instauration d'un climat de réconciliation nationale, réconciliation à laquelle le Gouvernement pakistanais consacre d'ailleurs déjà tous ses efforts. En effet, quelles que soient les préoccupations de la communauté internationale, il est parfaitement clair aujourd'hui que, pour être vraie et non génératrice de difficultés similaires pour de nombreux pays dans le monde, la solution finale de ce problème douloureux ne saurait se situer que dans le cadre du respect du double principe de l'unité du peuple pakistanais et de l'intégrité de son territoire national.

168. Le problème de la Corée, pour ne pas être nouveau pour nous, n'en constitue pas moins une question qui mérite toute notre attention, et tout d'abord parce que notre organisation s'y est trouvée impliquée à l'origine. La délégation algérienne regrette profondément que l'Assemblée générale ait cru devoir reporter l'examen de cette question à notre prochaine session. Elle a déjà eu l'occasion de souligner le caractère injustifié de cette décision. Nous estimons, en effet, qu'il est grand temps d'avancer résolument vers la normalisation de la situation dans la péninsule coréenne, car cette région ne connaîtra pas la paix tant que la partie sud de la Corée sera coupée de l'autre partie de la Corée et sera occupée par des troupes étrangères sous le drapeau des Nations Unies. C'est pourquoi nous pensons

que toute solution durable de ce problème passe nécessairement par l'évacuation des troupes étrangères de la Corée et par la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. A cet effet, mon gouvernement exprime son soutien total à la proposition en huit points pour le salut national que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a présentée en avril 1971.

169. Il a été souligné ici, et à juste titre, par la presque totalité des orateurs, combien la situation au Moyen-Orient est préoccupante pour tous du fait qu'aucun progrès vers un règlement satisfaisant n'ait été enregistré. Et cependant, les tentatives faites pour aboutir à un accord n'ont pas manqué, qu'elles se soient situées au niveau des superpuissances, au niveau des quatre Grands ou dans le cadre de la mission de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général.

170. L'Afrique, à son tour, essaye d'apporter sa contribution à la recherche d'une solution, en désignant une mission de quatre éminents chefs d'Etat africains, chargée de s'informer sur place des dispositions et des intentions des principaux antagonistes et de dégager les voies qui pourront mener à des propositions acceptables par toutes les parties. L'Algérie, en tant que pays africain, se félicite de cette initiative qui se place dans le cadre de la solidarité de notre continent avec un pays africain victime de l'agression et dont une partie du territoire national, de même qu'une partie d'autres pays arabes, demeure illégalement occupée par les troupes israéliennes.

171. Nous ne nous sommes jamais fait d'illusions sur le caractère agressif et expansionniste d'Israël; sa création est entachée d'une injustice flagrante puisqu'elle s'est faite dans les conditions que l'on sait, au détriment du peuple palestinien chassé de son territoire national; son existence est fondée sur le maintien permanent de cette tare originelle qui le condamne à manifester une hostilité continuelle contre ses voisins; enfin, son orientation le destine à la recherche constante d'une extension de son territoire, reprenant ainsi à son compte la théorie tristement connue de "l'espace vital".

172. L'arrogance qui a toujours marqué l'attitude d'Israël est sans doute encouragée par l'impunité dont il a pu jouir jusqu'à maintenant. Nous sommes en droit de nous demander, en tant que Membre de cette organisation, jusqu'où et jusqu'à quand on continuera à tolérer un tel mépris de nos institutions et des principes de notre charte, et quel crédit sera encore attaché à nos décisions si elles peuvent être ignorées et piétinées de manière aussi délibérée et aussi constante.

173. Mais, si les tentatives en vue d'aboutir à une solution ont échoué jusqu'à maintenant, c'est aussi, nous semble-t-il, parce qu'a été négligé un élément à nos yeux essentiel et qui commande tout règlement de la situation au Moyen-Orient: il s'agit du peuple palestinien dont les droits inaliénables ont été reconnus et réaffirmés par notre assemblée générale. Ce peuple, dépouillé de son territoire national, mène actuellement une lutte qui s'inscrit dans le cadre du vaste mouvement de libération qui se manifeste à travers le monde. L'écho de la solidarité que trouve son combat dans l'opinion publique mondiale confirme la

légitimité et la justesse de ses revendications; de telles revendications, qui se fondent sur des notions aussi sacrées que celles de la liberté et de la dignité, sont celles pour lesquelles un peuple sait accepter tous les sacrifices et trouve toujours en lui-même suffisamment de ressources pour parvenir à leur concrétisation. Il serait donc dangereux de ne pas tenir compte de cette donnée fondamentale dans toute recherche d'une solution, mais rien ne pourra s'opposer à son développement et à son renforcement, car ils s'inscrivent dans le cours normal de l'histoire de tous les peuples privés accidentellement de leur liberté et de leurs droits nationaux.

174. Réduire le problème des Palestiniens à celui de réfugiés auxquels il faut apporter des secours et pour lesquels on implore la charité internationale est une erreur grave dont les conséquences peuvent être tragiques. On comprend facilement qu'Israël préfère, pour les besoins de sa cause, dissimuler sous des aspects purement sociaux ou humanitaires un problème dont les dimensions politiques sont aussi importantes qu'incontestables. Mais nous ne le répéterons jamais assez: une paix juste et durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient que sur la base de la reconnaissance intégrale des droits du peuple palestinien à une existence nationale indépendante et souveraine.

175. En abordant maintenant la situation en Afrique, je ne puis me défendre de déclarer combien il nous est pénible d'avoir chaque année à revenir sur les mêmes sujets. Si cette répétition risque à la longue de lasser ceux qui nous écoutent et d'émousser l'intérêt de l'opinion publique, elle est nécessitée par la persistance des problèmes qui affligent notre continent. Elle met en évidence sans doute l'impuissance des Africains à se défendre contre les ingérences étrangères et à assurer le respect de leur dignité, mais aussi et surtout l'inefficacité de nos institutions qui, en ces affaires comme en tant d'autres, sont plus aptes à produire des résolutions qu'à engager une action ferme et décidée.

176. Les problèmes de l'Afrique demeurent donc ce qu'ils ont été toutes ces dernières années: lutte contre la domination coloniale, lutte contre la ségrégation raciale, lutte contre le sous-développement. Une fois encore, l'Organisation de l'unité africaine a voulu attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les dangers de cette situation dans le présent et dans l'avenir, et je ne pourrais mieux plaider la cause de l'Afrique que ne l'a fait, du haut de cette tribune [1938ème séance], le Président de la République islamique de Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

177. Ce que je voudrais souligner ici, c'est que plusieurs pays, quelquefois de grandes puissances, contribuent directement ou indirectement à perpétuer sinon à aggraver cet état de choses. Sans le soutien ainsi apporté au Portugal, il est douteux que la guerre coloniale menée par ce petit pays au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau) puisse se prolonger longtemps. La lutte de libération s'amplifie sur ces territoires et nous sommes confiants dans son aboutissement final, mais la situation actuelle présente de lourdes menaces pour tous les pays voisins et il suffit pour s'en convaincre de rappeler les dernières agressions portugaises contre la Guinée et contre le Sénégal. On comprendra donc que les pays africains se considèrent comme étroitement solidaires dans leur volonté de libérer l'ensemble de leur

continent de toute domination coloniale. Ils apportent et continueront à apporter toute leur aide aux mouvements de libération et ils renouvellent leur appel à l'opinion internationale et aux pays intéressés, leur demandant de mettre un terme au soutien qu'ils accordent au Portugal et qui permet à celui-ci de poursuivre aveuglément une politique pourtant unanimement condamnée. Ce petit pays serait sans doute mieux avisé de consacrer à son propre développement interne les ressources importantes qu'il emploie à se conserver un empire colonial qu'il est irrémédiablement condamné à perdre.

178. Faut-il, encore une fois, mentionner le problème de la Rhodésie du Sud où, malgré les résolutions du Conseil de sécurité et les sanctions économiques imposées au régime d'Ian Smith, la majorité africaine du Zimbabwe reste soumise au bon vouloir de la minorité blanche ? Le Royaume-Uni, la Puissance administrante, tente encore de négocier avec un gouvernement illégal qui s'est délibérément dressé contre son autorité. Quelle que soit l'issue de ces discussions, il est clair que la responsabilité du Royaume-Uni est engagée au premier chef dans cette affaire, mais que cette responsabilité est également partagée par tous les membres de la communauté internationale liés par les décisions de notre organisation.

179. En fait, si le régime de Salisbury a pu défier l'opinion publique et mettre en échec l'action engagée contre lui, c'est grâce à l'aide, d'abord du Portugal, et surtout de l'Afrique du Sud. Le régime de Pretoria, qui a érigé l'*apartheid* en système politique, est devenu aujourd'hui une gigantesque machine de guerre grâce à la complicité des puissances occidentales. Doté d'un armement perfectionné et abondant, ce pays est maintenant en mesure de produire et d'exporter des engins de guerre de toute nature. Il n'est guère besoin de se demander à quoi pourra servir cet arsenal alors qu'il est évident qu'aucune menace extérieure ne semble actuellement dirigée contre l'Afrique du Sud. Cette force militaire est exclusivement destinée à prévenir et à écraser toute tentative de résistance de la population noire au régime de ségrégation raciale qui lui est imposé. Elle fait peser un danger immédiat sur les pays indépendants de la région et permet aux autorités de Pretoria de renforcer leur mainmise sur la Namibie, au mépris de toutes les décisions des Nations Unies.

180. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les Africains pourraient faire entendre raison aux racistes blancs de Pretoria et les faire renoncer à leur politique d'*apartheid* en ouvrant avec eux un dialogue. Une telle discussion suppose d'abord l'usage d'un langage commun et l'adhésion aux mêmes principes et aux mêmes valeurs, au même sens de la dignité humaine. Qui pourrait prétendre que de telles conditions existent dans le cas présent, alors que chaque jour qui passe apporte les preuves les plus irrécusables de la manière dont les autorités de l'Afrique du Sud entendent "discuter" avec les populations placées sous leur joug ?

181. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je m'étende davantage sur ces sujets qui, malheureusement, ne sont pas nouveaux pour nous, et dont la permanence semble inciter à croire qu'ils font désormais partie intégrante de notre monde actuel. Si l'humanité réalise des progrès, ceux-ci se situent dans le domaine de la science et de la technique et,

loin de s'appliquer à une amélioration des conditions de vie des peuples et de leurs rapports au sein de la communauté internationale, ils tendent à élargir aux sphères extraterrestres la maîtrise de l'homme sur la nature. Nous applaudissons aux exploits réalisés pour atteindre la Lune et pour explorer l'univers dans lequel évolue notre modeste planète, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il existe également, et bien plus près de nous, d'autres exploits à accomplir, sans doute plus urgents et non moins prestigieux, pour permettre à tous les hommes d'accéder à une vie plus digne.

182. Le génie humain, qui a su atteindre des dimensions hier encore insoupçonnées, n'est sans doute pas incapable de le faire. Mais une telle tâche fait moins appel à l'intelligence qu'aux qualités de générosité et de désintéressement de l'âme et du cœur. Le comportement des Etats ignore de tels sentiments et, plus que jamais, se développent les égoïsmes nationaux, les tentations de domination et d'hégémonie. La conjoncture internationale reste soumise aux superpuissances qui, ayant atteint un certain équilibre dans leurs forces militaires et surtout nucléaires, se sont engagées dans une coexistence pacifique qui exclut de son champ d'application le reste du monde. Leur confrontation se situe au niveau de l'établissement et du développement des zones d'influence par l'asservissement des autres peuples et l'intervention souvent brutale dans leurs propres affaires. Les conflits que l'on qualifie de locaux naissent de l'affrontement direct entre la volonté des puissances d'imposer leur domination politique, économique ou stratégique et l'opposition opiniâtre des peuples qui défendent leur liberté et veulent préserver leurs richesses naturelles. Mais nous ne saurions souscrire à la thèse selon laquelle, de toute évidence, c'est essentiellement au prix de la persistance de ces conflits localisés que l'humanité pourra conjurer les dangers d'un holocauste généralisé.

183. C'est sur cette conviction profonde que repose la politique de non-alignement dont l'Algérie a toujours fait l'un des principes essentiels de son comportement international. Il est significatif que de plus en plus nombreux sont les pays du tiers monde qui apportent leur adhésion à cette politique, faisant ainsi du groupe des pays non alignés un élément important de l'équilibre international et dont l'action en faveur de la paix et du progrès exercera une influence positive sur l'évolution de la situation dans le monde.

184. Il semble être admis par tous que l'ère du colonialisme est définitivement close, que tout peuple a également droit à l'indépendance et à la liberté. Ces principes, solennellement proclamés dans la Charte, ont été réaffirmés dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et l'Assemblée générale, à sa vingt-cinquième session, a adopté un programme d'action pour l'application intégrale de cette déclaration [résolution 2621 (XXV)]. Nous avons vu que dans le tiers monde, et en particulier en Afrique, des territoires restent encore soumis à la domination coloniale. Mais ne faut-il pas rapporter les problèmes de cette nature aux pressions politiques exercées sur les petits pays, aux menaces militaires dirigées contre eux et aux pratiques par lesquelles leurs ressources naturelles sont exploitées au profit d'intérêts étrangers ? Car là encore, il s'agit de manifestations de caractère colonialiste et impérialiste, et qui impliquent non seulement les

superpuissances mais également de nombreux pays ayant atteint un niveau élevé de développement économique et de puissance militaire.

185. Avec la fin de la période de la guerre froide et l'accession à l'indépendance de nombreux Etats, la division du monde en pays développés et pays sous-développés est venue se substituer à la division en blocs à base idéologique. Les pays nouvellement indépendants ont rapidement pris conscience de la nécessité vitale, pour eux, de promouvoir leur économie afin de satisfaire les besoins de leur développement social et de répondre aux aspirations de leurs peuples. La récupération de leurs richesses naturelles représentait ainsi l'une des premières étapes d'une lutte longue et difficile qui a agité ces derniers temps l'opinion internationale en ce qui concerne les hydrocarbures. Cette crise a mis de nouveau en lumière l'injustice qui frappe les pays sous-développés dans les relations commerciales internationales et qui les condamne à tirer un médiocre profit de leurs matières premières, sans pouvoir compenser l'épuisement progressif de leurs réserves par l'édification de nouvelles structures économiques, dispensatrices d'emplois et de revenus. Certes, l'aide étrangère est indispensable à nos pays pour assurer notre développement dans tous les domaines, mais c'est dans nos propres ressources que nous devons d'abord trouver les moyens de notre action. Cette aide devient une simple mystification si elle s'accompagne d'un pillage de nos richesses, que de toute manière nous ne permettrons plus.

186. Il ne s'agit là, bien entendu, que de l'un des éléments de la lutte contre le sous-développement, celui qui concerne en somme un réajustement des termes de l'échange, tendant à corriger l'injustice créée par leur dégradation actuelle. Les autres aspects de cette lutte, sur les plans de l'agriculture, de l'industrie, des transports, de la scolarisation et de la santé publique, exigent de notre part tout autant d'efforts et de sacrifices. L'ampleur de ces problèmes et les immenses moyens que requiert leur solution nécessitent une action conjuguée sur le plan international, dont l'importance a été soulignée par l'institution, au niveau des Nations Unies, d'une première, puis d'une deuxième Décennie du développement.

187. Cette manifestation de la solidarité internationale trouve son origine dans la conviction que le maintien de la disparité des niveaux de développement est une source de tension dans le monde et de danger pour la paix. Une telle entreprise requiert évidemment la contribution de tous les pays et, en particulier, de ceux déjà parvenus à un haut niveau d'expansion économique et qui disposent d'un excédent de revenus qui ne pourrait trouver un meilleur emploi que dans cette lutte pour une meilleure répartition des richesses de la terre.

188. C'est sans doute dans ce domaine que l'Organisation des Nations Unies enregistre les résultats les plus positifs de son action et donne la meilleure mesure de son utilité. L'extension des activités de ses institutions spécialisées en est une preuve suffisante et montre à quel point elles répondent aux besoins de nos pays. Les défaillances que montre par ailleurs notre organisation, son impuissance à assurer efficacement sa mission de maintien de la paix, son incapacité à faire appliquer ses propres décisions, sont avant tout le reflet des contradictions de notre communauté

internationale. La tendance de plus en plus prononcée des grandes puissances à se substituer à l'Organisation des Nations Unies pour régler les problèmes les plus cruciaux de la paix et de la sécurité internationales est incontestablement à l'origine de la crise d'autorité de notre organisation. Mais une part importante en revient également à l'absence, au sein de notre organisation, de plusieurs pays, et non des moindres, qui constituent des éléments déterminants de l'équilibre international.

189. Ce n'est pas d'aujourd'hui que se pose le problème du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies. L'analyse la plus objective de la détérioration qui affecte les relations internationales démontre, s'il en était encore besoin, qu'aucune solution valable ne peut être apportée aux problèmes mondiaux sans la participation de ce grand pays. Et pourtant, malgré une opinion de plus en plus favorable à l'attribution à Pékin du siège de la Chine à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la question n'a pu être réglée jusqu'à maintenant par suite de manoeuvres de procédure incompatibles avec l'importance politique du problème et ses conséquences incalculables pour le maintien de la paix. Si nous ne prétendons à aucun mérite pour avoir depuis longtemps dénoncé comme une anomalie injuste et dangereuse l'absence, à l'ONU, de la République populaire de Chine, c'est avec satisfaction que nous avons enregistré l'évolution clairvoyante et souvent courageuse de l'attitude de nombreux Etats à ce sujet.

190. A ceux qui manifestent encore quelque hésitation à se soumettre à une réalité désormais irréfutable, à ceux qui veulent encore se réfugier dans des fictions dépassées, nous disons simplement que la sagesse politique ne s'accommode pas de demi-mesures. Pourquoi donc nier l'évidence ? Et cette évidence est qu'il n'existe qu'une seule Chine, que Taiwan n'est qu'une province de cet immense pays, et que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant du peuple chinois. Nous espérons fortement que ce débat, qui n'a que trop duré, sera enfin conclu et que la présente session ne s'achèvera pas sans que soit rétablie une situation plus conforme aux réalités de notre monde et aux principes de notre charte.

191. Mais je ne puis parler de notre organisation sans évoquer le rôle prééminent qu'a été, depuis 10 ans, celui de son secrétaire général, U Thant. C'est avec la plus grande sympathie et l'admiration la plus sincère que nous avons suivi et soutenu ses efforts pour consolider l'autorité de cette haute institution et pour lui permettre d'assumer pleinement sa mission de maintien de la paix dans le monde. Qu'il veuille bien accepter ici le témoignage de l'amitié profonde que lui porte l'Algérie, qui lui restera particulièrement reconnaissante pour l'action vigoureuse qu'il a su toujours mener en faveur de la liberté des peuples. Elle ne peut oublier son attitude personnelle en faveur de l'indépendance de l'Algérie et la contribution qu'il a apportée à sa cause. Partageant l'opinion de très nombreuses délégations, nous souhaiterions le voir encore présider aux destinées de notre organisation, tâche à laquelle il s'est dévoué depuis si longtemps et qui lui a valu notre respect unanime. Quelle que soit sa décision finale, qu'il sache qu'il aura toujours droit à notre gratitude et à notre indéfectible amitié.

192. Notre impatience est peut-être trop grande de voir la justice et la sagesse triompher partout dans le monde et nos énergies entièrement consacrées aux problèmes qui conditionnent le développement et le bien-être de nos peuples. Nous avons conscience que, comme tout pays nouvellement introduit dans la communauté internationale, nous avons une conception parfois quelque peu utopique des relations entre Etats, marquée par une foi absolue dans les principes de la morale internationale. Le contact brutal des réalités nous ramène à une plus juste appréciation des choses et nous convainc de la nécessité de mener encore un long combat pour briser les égoïsmes et imposer un respect plus strict des règles qui devraient régir une société internationale fondée sur la justice et la primauté du droit sur la force.

193. Aussi décevant et décourageant que puisse être quelquefois ce lent cheminement vers un avenir meilleur, où, dans un monde renouvelé, le génie de l'homme serait au service du bien-être de l'humanité, nous n'abandonnerons pas cette lutte dans laquelle s'affirme de mieux en mieux la solidarité de nos peuples. Notre voix, celle de tous les pays défavorisés, ne restera pas toujours sans écho; elle porte en elle les espoirs de millions d'hommes représentant plus de la moitié de la population de notre globe. Pourquoi nous serait-il interdit de penser qu'un jour elle arrivera à se faire entendre et à imposer enfin un ordre mondial placé sous le signe de l'amitié entre les peuples et de la fraternité humaine ?

194. C'est sur cette espérance que je terminerai.

195. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole à ceux qui veulent exercer leur droit de réponse. Auparavant, je voudrais me référer à la décision prise par l'Assemblée à sa 1937ème séance, le 24 septembre 1971, quant à l'exercice de ce droit, confirmant la décision prise à la vingt-quatrième session de limiter ces interventions à 10 minutes.

196. **M. PATRICIO** (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que la délégation du Portugal intervient en séance plénière à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre élection à ce poste important qu'est la présidence de l'Assemblée. En vous confiant ce rôle difficile à une session de l'Assemblée qui devra se prononcer sur des questions très épineuses, l'Assemblée n'a pas seulement voulu rendre un hommage bien mérité à vos qualités personnelles, mais elle vous a donné la garantie que le travail de la session présente se déroulera sans heurts et que vous nous conduirez sans doute à un aboutissement favorable. La délégation du Portugal se félicite de pouvoir compter pour cela sur votre direction et nous vous assurons de notre franche et sincère collaboration dans l'accomplissement de vos fonctions présidentielles.

197. Une fois de plus un débat général de l'Assemblée s'achève; et une fois de plus les représentants de certains pays — toujours les mêmes — ont cru bon de faire allusion à mon pays, le Portugal, en répétant des accusations anciennes que les faits ont déjà démenties, et en se livrant à des insinuations menaçantes qui ne sont guère compatibles avec les principes de coexistence pacifique consacrés par la Charte.

198. En réalité, l'absence totale de fondement des allégations formulées contre le Portugal, accompagnées comme toujours de slogans dépassés qui ne sauraient passer pour vrais simplement parce qu'on les répète, et la pénurie d'éléments valables dans ces allégations ne suffiraient pas à nous faire monter à cette tribune pour user du droit de réponse dont nous pouvons nous prévaloir. Il aurait suffi de déclarer que chaque pays a le droit d'avoir son propre point de vue sur la question des provinces portugaises d'outre-mer. Mais des discours verbeux fondés sur des émotions et non des faits ne constituent certainement pas les meilleurs guides pour examiner le problème.

199. Néanmoins, un certain point a été soulevé au cours du débat général, qui, à notre avis, mérite d'être examiné. On nous a accusés de constituer une menace pour la paix et la sécurité de l'Afrique et de violer les frontières d'Etats voisins, mettant en danger leur indépendance. A cette fin, on a cité plusieurs plaintes portées devant les Nations Unies par divers Etats africains.

200. Je voudrais tout d'abord rappeler à l'Assemblée que le Portugal a, en Afrique, des frontières avec d'autres Etats africains qui n'ont jamais adhéré à la thèse selon laquelle nous constituons un danger pour la paix et la sécurité du continent et qui n'ont jamais porté devant cette organisation de plaintes contre le Portugal pour violation de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté. De telles plaintes n'émanent que de pays dont les gouvernements proclament leur désir de vivre dans la paix et le respect du droit mais qui, en contradiction flagrante avec ce qu'ils prétendent, accueillent, financent et arment des bandes de terroristes qui, chaque jour, passent la frontière et pénètrent dans les provinces portugaises pour aller semer la mort et la désolation parmi nos pacifiques populations africaines. Chose bizarre, tous, ou tout au moins la grande majorité d'entre eux, démentent énergiquement l'existence de bases terroristes sur leur territoire et nous accusent d'autre part d'inventer l'existence de pareilles bases qui, affirment-ils, n'existent que dans notre imagination. Cependant, chaque fois que le Portugal, à titre bilatéral, a proposé une enquête pour vérifier l'existence de ces bases, qui sont en fait la véritable cause de la tension existant dans certaines régions du continent africain, on aurait pu s'attendre que nos adversaires, qui mettent tant d'énergie à démentir l'existence des bases, s'empressent d'accepter notre proposition, puisque l'enquête, en révélant les faits véritables, prouverait d'une manière concluante qui dit la vérité. Mais, malheureusement, cela n'a pas été le cas. Ils n'hésitent pas à porter devant notre organisation des plaintes contre le Portugal destinées à servir chez eux et à l'étranger de propagande facile, mais, jusqu'ici, ils n'ont pas accepté la proposition très simple d'établir, grâce à des commissions bilatérales, un système de contrôle des frontières qui garantirait assurément une zone de paix et de sécurité. Ferme-ment convaincus que c'est la seule manière de vérifier l'exactitude des prétendus cas de violations de frontières — sans nous laisser entraîner dans le cercle vicieux des plaintes, contre-plaintes, accusations et contre-accusations — ce qui ne servirait qu'à exacerber les tensions dont tirent profit certains intérêts étrangers au continent africain —, le Portugal renouvelle ici même toutes les propositions qu'il a présentées à cet effet jusqu'à maintenant.

201. De même, le Portugal entend répéter, à toutes fins utiles, toutes ses offres de coopération avec tous les pays

d'Afrique, quels que soient les régimes qui les gouvernent, dans la conviction que les problèmes de l'Afrique ne peuvent être résolus que par le dialogue et l'entente, et non par l'injure ou la menace. Nous sommes prêts à assortir de toutes les garanties possibles notre désir de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous nos voisins une fois qu'ils nous auront assurés de la réciprocité. Et je suis certain que nous ne demandons ici ni plus ni moins que ce que tout autre pays demanderait dans des circonstances identiques. Je suis convaincu qu'à mesure que le temps passe et que se multiplient les exemples d'une coopération utile et loyale dans tous les domaines avec divers pays africains, le jour approche où nous pourrions connaître avec d'autres pays aussi des relations de coopération constructive.

202. En dernière analyse, cela ne pourra que servir les populations qui, à l'heure actuelle, souffrent beaucoup à cause d'une politique qui pratique l'incitation à la violence et un mépris manifeste envers les principes du droit international et la Charte des Nations Unies. Le Portugal espère que les nouveaux pays d'Afrique se rallieront à nos idées et se montreront disposés à entreprendre avec nous une collaboration fructueuse.

203. Sur ce plan, et pour mettre ces sentiments en relief, je ne saurais faire mieux que de citer un passage d'un discours prononcé à Lisbonne par le Premier Ministre du Portugal, M. Marcello Caetano, discours qui constitue une nette profession de foi. Il a dit :

“Nous autres, Portugais, sommes sincèrement épris de paix. Je suis ainsi, et je ne comprends pas comment une personne équilibrée peut souhaiter, approuver ou provoquer la solution de différends au moyen de massacres et de destructions matérielles considérables, avec tous les dommages imprévisibles et l'extension du conflit qui s'ensuivent nécessairement. Mais ce fait en soi impose à ceux qui désirent sauvegarder la paix de décourager les agresseurs, de même qu'ils sont tenus de châtier ceux qui troublent la paix et de mettre un frein à leurs activités.

“En Afrique, nous défendons la paix. Nous ne serions que trop heureux que les combats cessent, que les terroristes se voient retirer l'appui qui leur permet de pénétrer dans nos territoires, inquiétant et troublant les habitants. Mais en attendant ce jour, la tâche des autorités et des forces de sécurité tendra de plus en plus à s'acquérir la sympathie des populations plutôt qu'à prendre des vies humaines, à produire des récoltes plutôt qu'à dévaster les terres.”

204. Nous sommes convaincus que, dans certains cas, c'est par ignorance des réalités de la vie dans les provinces portugaises d'outre-mer que l'on accorde un appui aux actes de violence perpétrés contre les populations portugaises d'Afrique. Les provinces portugaises d'outre-mer sont ouvertes à tous ceux qui souhaiteraient les visiter, sans idées préconçues ou objectifs arrêtés à l'avance. Il suffira de rappeler que tous les ans, de nombreux diplomates, chefs de gouvernement, journalistes et autres personnalités de toutes nationalités visitent nos provinces d'outre-mer, observant de leurs propres yeux et appréciant les progrès des habitants dans les domaines économique, social et de l'enseignement.

205. Dans le domaine politique, je suis certain que l'amendement à la Constitution portugaise, approuvé par l'Assemblée nationale à Lisbonne en juillet de cette année, n'aura pas échappé à l'attention internationale. Cet amendement consacre, dans le cadre de la nation portugaise, les principes de pleine autonomie les plus larges pour les provinces d'outre-mer, dans les secteurs économique, financier et administratif, sans restriction pour aucun des territoires; il prouve le respect traditionnel du Portugal pour tous les types de culture et de civilisation, ainsi que la reconnaissance des droits des différentes ethnies représentées dans chaque province. Cette mesure n'a pu être prise que parce que le Portugal sait qu'il peut compter sur l'appui ferme et loyal ainsi que sur la collaboration de ces populations qui vont participer librement à l'élection de leurs représentants au gouvernement.

206. Au cours de son intervention [1943^{ème} séance], le représentant de la République de Guinée a parlé à profusion des tentatives d'invasion de son pays auxquelles se seraient livrées les forces armées portugaises. Je ne laisserai pas la patience de l'Assemblée générale en essayant de répondre en détail à ses allégations.

207. Afin de prouver par un exemple l'honnêteté des méthodes qu'emploie le gouvernement de ce pays dans sa campagne contre le Portugal, je me bornerai à rappeler qu'en août dernier le Conseil de sécurité — réuni en session d'urgence — avait été saisi d'une plainte contre le Portugal sur la base d'une lettre émanant du représentant permanent de la République de Guinée⁵. Il était affirmé dans cette lettre qu'en interceptant des messages radio échangés entre des forces armées portugaises le Gouvernement guinéen avait appris que le Portugal se préparait à envahir ce pays. Mais en parcourant le rapport présenté par la mission spéciale envoyée par le Conseil à Conakry⁶, on apprend, selon les déclarations faites à la mission par des membres du Gouvernement de la République de Guinée eux-mêmes, qu'il ne s'agissait en fait que d'une communication entre deux particuliers qui étaient sujets guinéens. C'est avec des accusations de ce genre que l'on cherche à monter une campagne internationale contre le Portugal.

208. M. SEN (Inde) [interprétation de l'anglais] : J'étais prêt à exercer mon droit de réponse hier soir, mais l'heure était tardive et 10 orateurs ont exercé ce même droit.

209. J'ai parlé brièvement le soir du 5 octobre [1953^{ème} séance]. Il avait fallu près de sept jours au Pakistan pour préparer et donner sa réponse [1963^{ème} séance]. Une aussi longue période de gestation pour une réponse est inhabituelle, sinon inconnue, aux séances plénières de l'Assemblée générale. Ce n'a toutefois pas été simplement une réponse mais, sous bien des rapports, une déclaration complète, mais usée, prévue pour coïncider avec ce qu'avait à dire hier le président Yahya Khan, du Pakistan, et avec divers autres efforts de publicité. Je me suis étonné que l'on fasse preuve de tant de nervosité à propos de faits et que l'on fasse tant d'assertions éhontées absolument dénuées de fondement. Lorsque, le 5 octobre, j'ai parlé en tant que Bengali, j'ai

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1971, document S/10280.

⁶ Ibid., Supplément spécial No 4.

uniquement fait part de mes impressions en les fondant sur mon expérience. Je suis reconnaissant au représentant de l'Afghanistan d'avoir démolé certaines des affirmations éhontées du Pakistan.

210. Dans son allocution radiodiffusée d'hier, le Président du Pakistan a fourni certains détails de son plan, dont il avait annoncé l'essentiel le 21 juin. Des gens bien informés ont décrit ce plan comme une pitoyable comédie.

211. Si le général Yahya Khan avait l'intention de transférer le pouvoir aux représentants élus, il aurait pu le faire plus tôt cette année et il aurait pu le faire hier encore.

212. Le général de corps aérien Asghar Khan, du Pakistan occidental, un militaire qui s'est distingué, a dit que les résultats des élections étaient déjà fixés d'avance; et M. Nairaj Mohd Khan, un dirigeant du People's Party, dont le chef est M. Bhutto, a refusé de se rendre dans le Bengale oriental avec une délégation de son parti car il s'est aperçu que, là-bas, le pouvoir est entre les mains de réactionnaires, de meurtriers et d'hommes dépourvus d'appui politique. Naturellement, la censure de la presse au Pakistan nous empêche de fournir le texte complet de ces déclarations, mais nous pouvons tirer quelques conclusions du genre de gouvernement qui a été installé au Pakistan oriental. Un certain membre de ce gouvernement, connu sous le nom de "Ministre", a perdu les élections par 46 186 voix. Il s'agit de M. Abul Quasem. Un autre ministre, Nawazish Ahmad, a perdu par 96 007 voix. Un autre encore, M. Akhtaruddin Ahmad, a été battu par 39 681 voix. A un autre encore, Maulana A. K. M. Yusuf, il manquait 44 590 voix. Est-il besoin de continuer ?

213. Le représentant du Pakistan est aimablement convenu avec moi que ces problèmes tragiques ne sont pas un sujet approprié de discussion ou de polémique, mais son intervention tout entière n'était qu'un morceau de polémique. Il dit que le problème actuel est d'origine récente, alors que les problèmes bilatéraux entre l'Inde et le Pakistan existent depuis de nombreuses années. Je ne pense pas que la communauté internationale verrait d'un mauvais oeil l'Inde et le Pakistan résoudre tous leurs problèmes bilatéraux ! Nous avons proposé de le faire à maintes reprises, mais notre appel est resté sans réponse. Ce n'est pas nous qui avons soulevé le problème du Cachemire à l'Assemblée, mais le représentant du Pakistan.

214. J'ai déjà parlé des tactiques de diversion utilisées par le Pakistan. Je dirai tout simplement que nous aimerions voir appliqué au Cachemire tout autant qu'à n'importe quel autre endroit le principe bien établi de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire étranger par la force.

215. Le Pakistan accuse l'Inde de créer une tension sur la frontière et d'appuyer les combattants de la liberté à l'intérieur du Bengale oriental. A ce propos, je voudrais donner lecture de la déclaration que l'ambassadeur du Pakistan à Washington a faite le 15 août 1971 sur la chaîne de télévision ABC. Soit dit en passant, l'ambassadeur du Pakistan à Washington est le frère du représentant du Pakistan ici. Je le cite :

"Au moins 160 000 membres des forces armées ont déserté par suite de la propagande de la Ligue Awami. On

a demandé à l'armée, le 25 mars, de s'occuper de ces 160 000 personnes."

Qui sont ces gens ? Au cours de la même entrevue, l'ambassadeur du Pakistan a répondu :

"Ce ne sont pas seulement des fusiliers du Bengale oriental; il y avait aussi des fusiliers du Pakistan oriental; il y avait des forces militaires de frontière; il y avait la police armée."

D'où venaient leurs armes ? L'ambassadeur a répondu :

"Ces armes provenaient du pillage d'arsenaux, de magasins gouvernementaux et d'arsenaux de la police de réserve, etc.; c'étaient des armes qui avaient été prises par la force, par des bandes d'étudiants militants qui frappaient à la porte des maisons et demandaient aux gens de remettre leurs armes et tous les fusils de chasse qu'ils possédaient. Ces armes n'étaient pas prises aux fusiliers du Pakistan oriental. Nous aurions dû prendre le soin de les désarmer avant."

216. Voilà la véritable résistance à l'intérieur du Pakistan oriental — résistance inspirée par des années de discrimination et d'exploitation, et qui a été la conséquence directe de l'action militaire brutale et massive entreprise et accompagnée d'atrocités sans précédent, de la disparition totale des droits de l'homme, et d'une campagne de génocide à grande échelle.

217. Je répète ce que j'ai déjà dit : nous ne devons pas, nous ne pouvons pas intervenir et nous n'interviendrons pas dans les affaires intérieures du Pakistan. De même, le Pakistan ne doit pas intervenir dans nos affaires intérieures.

218. Ce qui s'est produit, c'est que les actions brutales et absurdes du Pakistan ont fait affluer en Inde 9 millions de réfugiés qui ont pesé sur notre structure sociale, politique et économique, comme le sait l'Assemblée.

219. J'aurais aimé que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ait fait rapport lui-même sur le sort de ces réfugiés et sur le prétendu retour de certains d'entre eux au Pakistan. Il est extraordinaire que le chiffre de 200 000 réfugiés cité par le Pakistan soit inchangé depuis un mois ou plus. Evidemment, nous ne pouvons pas pénétrer au Pakistan et rassembler des statistiques, mais que le représentant du Pakistan n'élève pas de griefs contre les renseignements de bonne source dont nous disposons.

220. De même, il devrait être facile au Pakistan de dire ce qu'il est advenu des 471 plaintes que nous avons déposées. Nous présumons qu'il doit le savoir. Nous avons répondu à toutes les plaintes portées à notre attention.

221. Hier, le représentant du Pakistan a rejeté un commentaire du *Guardian* comme étant sans valeur. Libre à lui de le faire, mais je vais maintenant citer quelques chiffres tirés d'un article du *Christian Science Monitor*, en date du 31 juillet, et intitulé "The Agony and the Danger". Il y est dit :

"Le nombre des personnes tuées, sans compter" — je répète : sans compter — "celles qui sont mortes de faim et du choléra, atteint probablement le million."

Les estimations par l'International Press Service of America du nombre des personnes tuées, à mi-août, par les forces armées vont d'un minimum d'un quart de million à un maximum de 2 millions. Est-il alors exagéré de dire que l'action armée a fait au moins un million de morts ?

222. J'ai déjà parlé du type d'élection qui est en train d'être mis au point pour ramener des conditions normales au Pakistan. A ce propos, M. Paul-Marc Henry, sous-secrétaire général chargé de l'Opération de secours des Nations Unies à Dacca, a reçu un rapport établi par des experts de la mission AID des Etats-Unis. Des parties de ce rapport ont été communiquées au *Sunday Times* de Londres; et, dans le numéro du 10 octobre, William Shawcross, décrivant les conditions au Pakistan oriental, écrit : "... l'infrastructure du pays s'est complètement écroulée."

Il poursuit :

"M. Victor Powell, du Consortium of British Relief Charities, à son retour de Dacca la semaine dernière, a estimé que seulement 20 à 30 p. 100 environ de toutes les industries du Pakistan oriental fonctionnent . . ."

M. Shawcross ajoute :

"Nous recevons encore des rapports du Bengale oriental qui décrivent la façon dont le gouvernement et l'armée prennent de force les camions et les bateaux transportant de la nourriture et ont recours à la faim comme outil politique."

223. Au cas où cela ne suffirait pas, le rapport des Nations Unies cité dans cet article du *Sunday Times* précise que :

"... le gouvernement ne permet aux institutions des Nations Unies de s'occuper que de projets entrepris avant la guerre civile du printemps pour les secours à apporter après les cyclones. Officiellement, elles n'ont pas le droit d'aider ceux qui sont affectés par la guerre plutôt que par les inondations. Dans le nord, il n'y a pas eu d'inondations, et c'est donc là que la famine augmentera probablement, le gouvernement pakistanais ayant jusqu'ici interdit l'accès à cette région à tous sauf aux corps missionnaires permanents."

224. L'Assemblée sait aussi qu'un grand nombre de diplomates pakistanais, y compris plusieurs ambassadeurs, sont passés de l'autre côté. Le dernier en date est l'ambassadeur du Pakistan en Argentine, M. Momin. Est-ce là le genre de personnes qui se laisseraient influencer par l'épouvantail de la propagande indienne ? Nul n'est plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

225. Un autre événement au Pakistan fait l'objet d'une préoccupation internationale intense : on parle de la condamnation à mort du cheikh Mujibur Rhaman. Nous aimerions entendre nier cette nouvelle. Si quelqu'un l'a vu depuis six mois, nous ne connaissons pas cette personne; tout ce que nous savons est que ses avocats britanniques n'ont pas été autorisés à le voir, et nous sommes certains que le Pakistan n'aurait permis à aucun juge de l'extérieur — même un juge de la Cour internationale — d'être présent au procès. De toute façon, si l'on en croit les journaux, le procès est terminé.

226. Le Pakistan dit que toute suggestion de règlement politique avec les dirigeants élus est une ingérence dans les affaires du Pakistan. L'Inde a la lourde charge de plus de 9 millions de réfugiés, conséquence directe de l'action militaire menée par le Pakistan. Dans ces circonstances, est-il déraisonnable ou illogique de suggérer le genre de solution qui, à notre avis, devrait être adoptée afin de persuader les réfugiés de rentrer chez eux ?

227. Est-il déraisonnable ou illogique de recommander une solution politique qui inspirerait le genre de confiance indispensable au retour des réfugiés ? Est-il illogique ou déraisonnable de suggérer que, si les réfugiés ne peuvent pas s'attendre à un certain degré de sécurité et ne peuvent pas espérer mener une vie paisible lorsqu'ils rentreront chez eux, ils hésiteront à rentrer ? Si ce sont là des suggestions illogiques et déraisonnables, je suis heureux de me trouver en la compagnie d'un grand nombre de délégations, de gouvernements étrangers et d'organisations officielles et non officielles. Si un pays s'irrite de ce genre de suggestions, comment peut-il, dans la foulée, faire un appel à la coopération pour résoudre un problème qu'essentiellement il s'est infligé ?

228. Par ailleurs, quel secours pouvons-nous promettre aux habitants du Bengale oriental quand nous n'avons pas bougé lorsque leurs amis, leurs familles et leurs concitoyens étaient tués, leurs femmes violées, leurs maisons démolies, leurs biens pillés, leurs enfants brûlés et leurs récoltes détruites ?

229. Nous n'avons pas l'intention d'intervenir, encore que nous y soyons invités. Tout ce que nous pouvons dire est que ce problème ne peut être résolu qu'entre les chefs du Pakistan et ses dirigeants élus, et nous sommes déçus par les tentatives faites pour provoquer une prétendue normalisation.

230. L'autre jour encore, deux membres du Parlement des Pays-Bas ont vu leur invitation retirée, simplement parce qu'ils n'acceptaient pas les chiffres pakistanais en matière de réfugiés. Le cas du sénateur Kennedy est bien trop connu pour que je m'y étende.

231. Le problème est dû à la campagne de génocide, et le Pakistan doit le résoudre en consultation et en coopération avec son propre peuple. La tension règne sans doute dans la région, mais cela aussi est la conséquence directe des agissements du Pakistan. La tension disparaîtra et les réfugiés rentreront dès que le Pakistan choisira la solution sage d'un règlement politique. Tant que cela ne sera pas fait, toute cette agitation publique autour de la coopération indienne n'est qu'un trompe-l'oeil.

232. En fait, quoi qu'en disent les apologistes pakistanais, le Président du Pakistan a indiqué clairement qu'il ne rencontrerait pas le Premier Ministre indien. Même en ces jours de grande licence, je n'arrive pas à répéter les termes que le Président a employés à propos de notre premier ministre. Les curieux les trouveront dans *le Figaro* de Paris, dont l'article a été reproduit dans le *New York Times* il y a environ deux semaines. En plus d'insultes à la personne dont le Pakistan voudrait nous faire croire que le général souhaite la rencontrer, il dit brutalement : "Je ne la rencontrerai pas." Et voilà pour ce qui est de rechercher la coopération.

233. L'histoire est riche en cas où des Etats ont délibérément, par politique, favorisé la tension extérieure afin de résoudre leurs difficultés intérieures. Rien n'est plus facile ni plus dangereux. C'est ce que le Pakistan essaie de faire aujourd'hui.

234. Le Pakistan traverse une grande crise qu'il doit à ce qu'il a utilisé la force militaire et la répression contre la population du Pakistan oriental, alors que la situation appelait la conciliation et le compromis. Pour détourner de cette crise la critique de son propre peuple et de la communauté internationale, on est en train de monter une campagne contre l'Inde. Mais cela ne résoudra pas la crise.

235. La solution de la crise est détenue par le gouvernement au Pakistan occidental et le peuple du Pakistan oriental. Si l'Inde avance cela, c'est parce que ce qui s'est produit au Pakistan préoccupe énormément la communauté internationale et l'Inde en particulier. Sa situation géographique amène l'Inde à supporter un fardeau lourd et continu. Alors que nous parlons du retour des réfugiés, ne serait-il pas pertinent de demander pourquoi ils ne cessent d'arriver en nombre toujours croissant? Parce que la maison brûle et que le feu ne peut pas être éteint par des balles. La question n'est pas que nous laissons le Pakistan tranquille; la question est que le peuple du Pakistan afflue vers l'Inde.

236. Avant de terminer, je ne veux pas manquer de remercier les nombreuses délégations qui ont parlé avec sincérité et compassion des graves difficultés qui nous assaillent. Je tiens à les remercier publiquement, et j'ajoute que nous avons été sensibles à l'inquiétude qu'elles ont montrée devant un problème qui est dû au Pakistan mais dont nous subissons tous les conséquences.

237. M. LEGNANI (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*]: Alors que nous intervenions hier devant la Deuxième Commission, le représentant du régime de Cuba a parlé ici de l'Uruguay [*1963ème séance*]. Après avoir lu dans le procès-verbal ce qu'a dit ce délégué, je vois qu'il a répété ce qu'avait déclaré son gouvernement en juillet dernier, déclaration à laquelle je réponds en réitérant la communication de mon gouvernement envoyée le 6 août au Secrétariat général des Nations Unies et conçue comme suit :

“Le Ministère des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay exprime son profond désaccord à propos des déclarations faites par le Premier Ministre de Cuba concernant des questions relevant des affaires internes de l'Uruguay. Ces déclarations représentent en effet une ingérence dans la vie nationale du pays et par conséquent une violation flagrante du principe de non-intervention, et nous les rejetons avec énergie.

“La décision à prendre en ce qui concerne ces questions incombe exclusivement au Gouvernement de l'Uruguay et à son peuple. Celui-ci aura d'ailleurs l'occasion de manifester librement son opinion, comme il est de règle, au cours d'élections démocratiques garanties par la Constitution et les lois de la République, et ce en dehors de toutes prétendues pressions venant de l'extérieur qui pourraient porter atteinte à l'esprit national et civique du peuple uruguayen.”

238. Ce communiqué est tout à fait conforme au principe de non-intervention, qui est sans contredit l'élément de base de la politique extérieure de l'Uruguay et dont le respect permanent a été et demeure le plus noble principe de notre définition harmonieuse des relations entre les Etats.

239. Mon gouvernement a le devoir constitutionnel et la lourde tâche de préparer les citoyens de la République à élire, sans gêne ni pressions extérieures, les autorités qui devront diriger leur destin pendant cinq ans à compter de 1972. Les élections auront lieu en novembre prochain. A ce moment, ayant à choisir entre des candidats appartenant à des partis politiques d'orientations très diverses, les citoyens de l'Uruguay se prononceront en toute liberté sur les hommes et les institutions qu'ils auront choisis pour façonner leur destin. La vocation démocratique du peuple uruguayen ne peut s'exprimer autrement. Mon gouvernement a la ferme intention de continuer à défendre cette vocation et son expression en adoptant les mesures justes et nécessaires pour mener à bien la tâche entreprise, ainsi que le désire le peuple uruguayen conscient de sa propre capacité de décision.

240. Mon gouvernement a l'intention tout aussi ferme de défendre le pays contre tous ceux qui considèrent tous les moyens permis et qui veulent imposer leurs idées par la violence aux dépens de l'ordre juridique librement choisi par les Uruguayens. Mon gouvernement a toujours l'intention d'organiser cette défense dans le cadre de la démocratie, avec toutes les limitations que cela représente, dans le respect des institutions et du bon fonctionnement de la division des pouvoirs de l'Etat.

241. Par conséquent, nous ne pouvons accepter d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Uruguay, qui rejette immédiatement cette ingérence et traduit par là la conviction intime de notre peuple, conviction qui est le fruit de la tradition partout respectée par ceux qui ont toujours eu le soin de diriger leur destin.

242. La communauté internationale, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies, a ratifié le principe de l'inadmissibilité de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat et, aujourd'hui, l'Uruguay réaffirme son respect de ce principe fondamental de la coexistence internationale et rejette énergiquement toute ingérence dans ses affaires intérieures.

243. J'ajoute par ailleurs que le but des déclarations en question, faites en juillet par le Gouvernement de Cuba et répétées par son représentant à propos de l'Uruguay et d'autres pays, est évident. La chose n'est pas nouvelle : on veut distraire l'attention de son propre pays, dont les problèmes, loin d'être résolus, empirent chaque jour, en prétendant le convaincre qu'il a une tâche internationale à remplir. Mais nous n'entrerons pas dans ce jeu, nous n'ouvrons pas la porte à toute une suite de déclarations. Nous nous contenterons de dire, fermement, calmement, en mettant le point final à notre réponse, que le principe de non-intervention est étroitement lié à la conduite internationale de l'Uruguay, à sa tradition, à la vie même de la nation uruguayenne. Cela se traduit non seulement par la force même de sa souveraineté, mais aussi par sa volonté rigoureuse de ne pas s'ingérer, directement ou indirectement, dans la vie intérieure des autres Etats.

244. Nous ne comprenons pas, ou plutôt nous comprenons mais n'admettons pas que les porte-parole actuels de Cuba se disent non-interventionnistes. La non-ingérence ? C'est l'opposition fondamentale et exclusive à toute forme de pénétration, vraie ou simulée, petite ou grande, réelle ou prétendue, attribuée à l'impérialisme financier. Mais, par contre, ce n'est pas s'ingérer que de favoriser ouvertement la guérilla dans d'autres pays, de former des agitateurs, de fournir miliciens, argent et armes. Or, pour nous, les deux formes citées constituent un dualisme parfait d'ingérence. Nous savons qu'il existe des injustices, qu'il y a chômage, sous-développement. Cela, nous dit-on, est la cause et la raison des guérilleros. Nous, nous pensons que les indispensables profonds changements de société et de structure ne peuvent se fonder sur la violence, et moins encore sur la création de régimes autoritaires qui soumettent et persécutent les peuples.

245. La problématique de chaque pays, ses crises, ses conjonctures doivent être résolues par les citoyens de ce pays, sans intervention étrangère, sans agression politique ou militaire, sans pressions extérieures, sans pression économique, sans infiltrations culturelles qui contaminent ou déforment le caractère spirituel, autochtone et intime qui distingue ce pays.

246. C'est pour cela que le Gouvernement uruguayen, par l'entremise de son humble représentant, répond à ceux qui veulent la guérilla et qui font germer la haine et la violence, que la terre uruguayenne n'est pas un sol fertile pour la violence et la haine, pour les extrémismes de droite ou de gauche; elle ne veut pas servir de tremplin à la sédition dans les territoires étrangers.

247. Mon pays ne faiblit ni n'hésite dans sa résolution de défendre notre organisation institutionnelle et la politique bien comprise de non-intervention, base indispensable du respect mutuel.

248. Voilà quelle est l'attitude de la démocratie uruguayenne, encouragée par un gouvernement qui applique la loi de façon inflexible et veut défendre fermement son ordre juridique et politique.

249. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de la discussion générale, ma délégation a déclaré plusieurs fois que nous n'étions pas ici pour échanger des arguments et marquer des points les uns contre les autres. La situation actuelle entre l'Inde et le Pakistan nous paraît trop grave et la paix est quelque chose de trop impérieux pour que nous puissions nous livrer à ce genre de débat.

250. La réponse que le représentant de l'Inde vient de donner à ce que je disais hier [*1963ème séance*] contient plusieurs affirmations erronées et la répétition d'accusations anciennes que nous avons déjà réfutées. Personne au sein de cette assemblée, j'en suis persuadé, n'apprécie cette série de réponses et de contre-réponses qui ne servent guère la cause de la paix et ne permettent pas de mieux comprendre une situation qui contient une menace pour la paix. Néanmoins, étant donné l'intervention précédente du représentant de l'Inde, j'ai envers mon gouvernement le devoir de faire un exposé raisonné et calme pour faire une mise au point sur la situation telle qu'il l'a dépeinte.

251. Tout d'abord, le représentant de l'Inde a paru contrarié de me voir exercer mon droit de réponse hier, c'est-à-dire sept jours après la déclaration de l'Inde qui contenait des allégations contre nous. Je voudrais lui dire que nous estimons qu'il faut toujours prendre le temps de réfléchir lorsque des accusations sont formulées afin de ne pas répondre avec passion et de ne pas échauffer les débats, mais plutôt d'éclairer l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré réfléchir à notre réponse plutôt que de faire une déclaration semblable à celle que nous a faite il y a un moment le représentant de l'Inde.

252. J'ai été également très surpris d'entendre le représentant de l'Inde déclarer que ce que j'avais dit au cours des échanges de propos Inde-Pakistan avait été démolé par le représentant de l'Afghanistan dans sa déclaration à la 1961ème séance. Il me déplairait fort d'en déduire qu'il a pu y avoir un arrangement entre l'Inde et l'Afghanistan.

253. Nous avons entendu déclarer pour la énième fois que le Gouvernement de l'Inde ne souhaitait pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Pakistan, et pourtant le représentant de l'Inde s'est lancé dans une véritable diatribe sur la situation intérieure du Pakistan. Il a cité les déclarations de certains dirigeants politiques du Pakistan à propos de la nature de la Constitution ou du plan politique avancé par le président Yahya Khan. Ces commentaires sur l'évolution constitutionnelle intérieure d'un pays ne relèvent-ils pas de la juridiction exclusive de l'Etat ? Tout en extrayant de la presse pakistanaise les opinions de dirigeants politiques pakistanais, qui jouissent de la liberté d'expression existant dans mon pays, il ne veut pas reconnaître à l'honneur de mon gouvernement que ces critiques, qui étaient des plus acerbes, ont été cependant publiées. Il persiste à dénigrer la situation dans mon pays et il affirme que nous ne savons pas si c'est tout ce qu'ils ont dit parce que la censure existe au Pakistan. Si la censure existait, ces critiques dirigées contre le gouvernement par les dirigeants politiques du Pakistan n'auraient jamais paru au grand jour.

254. Le représentant de l'Inde a bien voulu informer l'Assemblée générale des relations qui existent entre l'ambassadeur du Pakistan à Washington et moi-même et citer ce que l'ambassadeur Hilaly avait déclaré au cours d'une interview télévisée sur la façon dont les insurgés et les sécessionnistes avaient obtenu des armes. M. Hilaly parlait de la situation qui existait entre le 1er et le 25 mars 1971 lorsque la subversion a eu raison du loyalisme d'éléments nombreux de la police du Pakistan oriental, des forces paramilitaires et des régiments du Pakistan oriental. Ces éléments ont été incités à piller les arsenaux et les magasins d'armes et de munitions. De toute évidence, en tant que membres des forces paramilitaires ou des forces armées régulières du Pakistan et du Pakistan oriental, ces hommes étaient armés et, lorsqu'ils ont trahi et se sont soulevés contre le gouvernement, ils ont retourné leurs armes contre les forces gouvernementales. Mais ce n'est pas tout. Depuis longtemps, il y avait eu infiltration d'éléments indiens armés au Pakistan oriental. Il est de notoriété publique que des armes et des munitions ont été rassemblées et envoyées par l'Inde au Pakistan. Les personnalités officielles indiennes, au cours de ces derniers mois, n'ont pas cherché à nier qu'elles fournissaient des armes aux guérilleros. Aujourd'hui même nous avons lu dans le *New York Times* une dépêche de Sydney H. Schanberg, correspondant de ce journal en

Inde, relatant que des trains entiers se succèdent, apportant des armes à Calcutta afin de permettre aux insurgés d'intensifier leurs incursions au Pakistan oriental.

255. A dater du 25 mars, je pourrais citer de nombreux correspondants de journaux connus dans le monde entier comme le *Times* de Londres, le *Daily Telegraph* et d'autres, qui ont envoyé des dépêches à leurs rédacteurs en chef indiquant à quel point l'Inde a participé à la fourniture d'armes, à l'entraînement et à la mise en action de ces insurgés avec l'appui et l'assistance des forces armées indiennes.

256. Les représentants de l'Inde nous parlent beaucoup de la nécessité de respecter strictement les principes et objectifs de la Charte, du renforcement de la sécurité internationale, de la Déclaration sur les principes régissant les relations amicales, des principes sur la base desquels l'agression doit être définie, et nous savons que les représentants de l'Inde ont eux-mêmes joué un rôle actif dans l'élaboration de la définition de l'agression ou de celle du comportement international, déclarant que la fourniture d'armes et l'encouragement donné aux guérilleros, ainsi que l'envoi de ces derniers à travers des frontières internationales dans le but d'effectuer des incursions et des actes de sabotage, constituent des actes d'agression. C'est pourtant très exactement ce qu'ils font à l'égard du Pakistan; et malgré cela ils affirment qu'ils ne veulent pas s'immiscer dans nos affaires intérieures.

257. Il est toujours fort pénible de faire intervenir l'atroce arithmétique des morts ou des blessés. Le représentant de l'Inde a répété avec insistance que le nombre des victimes allait d'un quart de million à 2 millions. Est-ce là une déclaration sérieuse? Peut-on se permettre de donner une marge variant d'un quart de million à 2 millions, comme s'il s'agissait de chiffres ou d'unités abstraites et non d'êtres humains? Si nous considérons les lois de nos pays respectifs, toute mort fait l'objet d'une enquête, car il s'agit pour nous du crime le plus grave, et le pays s'émeut très vivement même s'il n'y a qu'une victime. Mais voilà que le représentant de l'Inde vient accuser le Pakistan d'avoir, par l'action des autorités fédérales contre les éléments sécessionnistes, causé la mort d'un nombre d'hommes, de femmes et d'enfants allant de 250 000 à 2 millions.

258. Que peut-on dire des exigences de la véracité et de la précision en face de semblables allégations? Permettez-moi de dire que ces chiffres, que l'Inde cite constamment et qui ont été repris dans la presse mondiale, proviennent tous de sources indiennes, des éléments sécessionnistes qui ont propagé des rumeurs et essayé de diffamer le Pakistan. Vous vous souvenez tous du cyclone de novembre dernier. A ce moment-là, les partis politiques du Pakistan oriental, en pleines élections, ont accusé le Gouvernement du Pakistan de n'avoir pas mobilisé suffisamment de ressources pour aider les survivants des inondations. Les partis politiques qui ont lancé ces accusations contre le gouvernement n'ont pas détaché un seul de leurs partisans politiques pour qu'il aille, au nom de l'humanité, porter secours à ses frères. Ils étaient occupés à des activités préélectorales, ils faisaient campagne, ils organisaient des défilés, et cependant ils ont accablé le Gouvernement fédéral du Pakistan de lourdes responsabilités, de crimes allant jusqu'au génocide.

259. Apparemment, dans cette guerre verbale, les gens ont perdu le sens des réalités et les mots ne veulent plus rien dire. Il n'est pas un seul survivant de ce cyclone qui soit mort ultérieurement par suite d'une négligence. Les victimes que nous déplorons ont péri dans les inondations; les morts se sont produites au cours du cyclone, en moins de 24 heures, et cependant le Gouvernement du Pakistan s'est vu accuser de génocide par ces partis politiques qui plus tard ont révélé leurs couleurs sécessionnistes.

260. Permettez-moi encore de vous dire qu'entre le 2 et le 25 mars la Ligue Awami a pris diverses mesures en vue de créer un gouvernement parallèle et de défier l'autorité du gouvernement établi. Cette ligue a donné des directives aux fonctionnaires du gouvernement pour qu'ils ne se rendent pas à leur travail; ses membres ont hissé le drapeau de la rébellion; ils ont donné des ordres aux tribunaux et aux sociétés commerciales; ils ont déclaré qu'il ne fallait payer aucun impôt au gouvernement central. Ce sont eux, les éléments sécessionnistes, qui ont commencé à tuer des citoyens innocents. Ces faits reposent sur des preuves documentaires. Lorsque les hommes des forces armées, qui assistaient à tout cela en spectateurs pour ne pas être accusés d'ingérence dans les activités politiques, ont fini par recevoir l'ordre d'arrêter la tuerie et lorsque, à la suite de leur intervention, deux ou trois douzaines d'hommes tout au plus ont trouvé la mort, on les a accusés de génocide. La clameur de génocide a été lancée contre le Gouvernement du Pakistan avant même le 25 mars, date à laquelle l'armée est intervenue au Pakistan oriental pour faire cesser l'assassinat de personnes innocentes qui ne partageaient pas les convictions politiques sécessionnistes.

261. Ce sont là des faits constatés et avérés, et cependant il y a eu censure de l'information. On n'a pas permis que ces faits parviennent à la presse internationale. Pourtant, c'est le Gouvernement du Pakistan que l'on accuse d'imposer une censure et de dissimuler les faits.

262. Permettez-moi cependant de vous dire que les chiffres concernant les morts cités par le représentant de l'Inde proviennent tous de sources indiennes. Les correspondants ont été alimentés de ces histoires. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point, mais si l'on me met au défi, je suis tout prêt à vous présenter de nouvelles preuves. J'ai déjà dit que les insurgés et les sécessionnistes — à part les éléments de nos forces armées et des forces paramilitaires qui ont volé des armes dans les arsenaux et pillé les magasins d'armuriers — ont été équipés et fournis en armes par l'Inde et je vous ai signalé un article paru aujourd'hui dans le *New York Times*.

263. Pour ce qui est de la question du représentant de l'Inde au sujet de la sentence de mort qui aurait été rendue contre le cheikh Mujibur Rahman, le *New York Times* d'aujourd'hui publie une dépêche selon laquelle un agent diplomatique en défection d'une mission pakistanaise a fait cette déclaration sur la foi d'un renseignement communiqué aux missions pakistanaïses à l'étranger avant sa défection. Je voudrais déclarer catégoriquement que ni ma mission ni aucune autre mission n'a reçu de mon gouvernement la moindre information concernant la sentence de mort dont aurait fait l'objet le cheikh Mujibur Rahman. Ainsi, quiconque a quitté notre mission par défection et va déclarer à la presse qu'une sentence de mort a été exécutée

ne dit pas la vérité, et je voudrais que le représentant de l'Inde fasse preuve de la prudence qui s'impose avant de proférer à notre rencontre de telles accusations.

264. Je voudrais également vous dire que certains agents diplomatiques en défection ont distribué des mémoires et des lettres aux correspondants qui sont ici, d'où il ressort que le cheikh Mujibur Rahman est mort. A quoi sert-il de diffuser ces fausses nouvelles et ces mensonges ? Nous ne parvenons pas à le comprendre, mais nous voudrions au moins espérer que les représentants d'Etats souverains feront preuve d'un sens plus aigu de leurs responsabilités que les pamphlétaires et les propagandistes lorsqu'ils lancent des accusations ou formulent des insinuations contre d'autres gouvernements.

265. Permettez-moi d'en rester là des réponses à ces accusations, qui sont aussi pénibles pour moi que pour vous tous, pour passer à quelque chose de plus constructif. Je profiterai de cette occasion pour renouveler les offres faites par le Gouvernement du Pakistan en vue de mettre fin à l'aggravation de la situation existant actuellement entre l'Inde et le Pakistan et de créer un climat de confiance favorable au retour des personnes déplacées.

266. Voici quelles sont ces offres.

267. Premièrement, que le nombre des personnes déplacées du Pakistan oriental qui sont venues en Inde soit établi par un organisme international impartial afin que la controverse portant sur le nombre des réfugiés qui ont quitté le Pakistan oriental puisse prendre fin. Etant donné la grande différence entre le chiffre résultant de nos calculs et celui avancé par l'Inde, seul un organisme impartial pourrait faire une évaluation qui ne prête pas à contestation.

268. Deuxièmement, nous proposons que des représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés soient placés de part et d'autre de la frontière qui sépare le Pakistan oriental de l'Inde, afin de faciliter le retour et la réadaptation des personnes déplacées. Cette proposition avait été faite par le Secrétaire général [voir A/8401/Add.1, par. 189], et il est évident qu'une mesure semblable contribuerait beaucoup à améliorer l'atmosphère et à rétablir la confiance. Mon gouvernement fera tout pour que les représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés soient en mesure de se rendre dans les régions du Pakistan oriental où reviennent les réfugiés et de s'entretenir avec ces derniers. Cependant, de l'autre côté de la frontière, un rideau a été tendu qui empêche le retour des réfugiés.

269. Troisièmement, nous proposons d'inviter un comité des bons offices du Conseil de sécurité qui s'entretiendrait avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan sur les moyens d'éliminer la tension existant entre les deux pays et de permettre aux Pakistanais de l'Est déplacés en Inde de rentrer chez eux en toute sécurité.

270. Quatrièmement, nous sommes prêts à élaborer avec l'Inde, au cours d'entretiens bilatéraux au niveau que l'on voudra, les moyens d'assurer le rapatriement des réfugiés et d'écartier la menace d'un conflit armé.

271. Au lieu de prolonger une polémique qui ne fait qu'accroître l'amertume, nous espérons que le Gouvernement indien ne rejettera pas ces offres. Je sais que celui-ci pourra dire que de telles offres "ont déjà été formulées et nous les avons repoussées", mais nous demandons au Gouvernement indien de revenir sur son refus, car il s'agit là d'offres constructives, qui pourraient susciter une amélioration réelle de la situation. Nous pourrions ainsi contribuer à la réalisation des objectifs qu'exigent le souci de l'humanité comme celui de la paix. Une fois de plus, je demande instamment au représentant de l'Inde de ne pas minimiser ces offres.

272. M. ALARCON (Cuba) [interprétation de l'espagnol] : Ceux qui ont eu le temps de parcourir le compte rendu sténographique provisoire de la 1963ème séance distribué aujourd'hui auront vu qu'en effet ma délégation a fait allusion à l'Uruguay en deux lignes. Il est surprenant que si peu de mots aient provoqué une réaction aussi éloquente et une analyse aussi longue de la part du représentant de l'Uruguay cet après-midi.

273. Ma délégation n'a nullement l'intention de se mettre à analyser la déclaration du représentant de l'Uruguay; elle se bornera simplement à faire remarquer que ce que nous avons dit hier après-midi et que des dirigeants de mon gouvernement avaient déjà dit n'était que la constatation d'un fait : celui de la force du mouvement populaire uruguayen, mouvement qui, entre autres choses, semble offrir la possibilité d'installer un gouvernement de forces populaires dans ce pays.

274. Ce fait a été mentionné, d'une manière ou d'une autre, par d'autres personnes, par d'autres sources gouvernementales ou quasi-gouvernementales, sans avoir provoqué une telle réaction de la part des représentants de l'actuel Gouvernement de l'Uruguay. En toute honnêteté, les représentants qui écoutent ces débats ou lisent les comptes rendus auraient du mal à accuser l'orateur d'ingérence dans les affaires intérieures dudit pays.

275. Il existe un mouvement populaire étranger à celui qui vous parle en ce moment, un mouvement qui n'a rien à voir avec nous; c'est un mouvement autonome au sujet duquel les avis peuvent différer. Le *New York Times* d'aujourd'hui — et je m'excuse auprès du représentant de l'Argentine de citer ce journal nord-américain — consacre à cette question un article de fond, qui donne à peu près les mêmes faits que ceux auxquels j'ai fait allusion hier après-midi. Evidemment, le *New York Times* — tout comme le représentant de l'Uruguay — voit d'un fort mauvais oeil la possibilité que, dans ce pays, la consultation électorale de novembre conduise à un changement de l'équipe gouvernementale actuelle. Mais le fait, la possibilité de la victoire électorale des forces populaires, est publié dans l'éditorial de ce journal nord-américain.

276. M. Mora, le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de l'Uruguay lui-même, du haut de cette tribune [1941ème séance], de sa propre initiative et sans répondre à qui que ce soit, a fait allusion à certains problèmes internes de l'Uruguay et a souligné le renforcement de certaines formes de la lutte du peuple. Quiconque relit les comptes rendus de cette session peut constater que la première personne qui a parlé de la situation en Uruguay était le Ministre des affaires étrangères de ce pays, M. Mora.

277. C'est pourquoi ma délégation répète qu'hier après-midi nous n'avons que constaté un fait; nous n'avons en outre pas été les premiers à en parler; diverses personnes l'avaient déjà fait, de divers points de vue.

278. Au fond, il s'agit du fait que ceux qui invoquent le principe de la non-ingérence le font pour s'opposer à tout ce qui peut mettre en doute la sacro-sainte intangibilité du *statu quo*, alors qu'ils ne se sont jamais fait remarquer par leur dénonciation ou leur opposition à l'égard des violations historiquement renouvelées de ce principe dans notre continent.

279. Etant donné que ma délégation a dû répondre hier à une longue série de déclarations latino-américaines, je me bornerai simplement à dire quelques mots des interventions de cette session. Le représentant de l'Argentine a terminé sa déclaration par une phrase sur laquelle je suis entièrement d'accord. Il a parlé d' "une île où il n'est pas facile d'entrer et dont il est encore moins facile de sortir" [1963ème séance, par. 281]. Bien entendu, il faisait allusion à Cuba.

280. On pourrait parler longuement de l'ingérence étrangère; en effet, depuis 12 ans, des efforts incessants et systématiques ont été faits pour violer notre souveraineté nationale et tenter de renverser le Gouvernement révolutionnaire installé à Cuba. Il est inutile d'en faire longuement l'historique. L'Assemblée se souviendra qu'en 1961 plus d'un millier de mercenaires ont abordé les plages cubaines et qu'il leur fut effectivement difficile de pénétrer, tellement difficile qu'ils ne purent dépasser le sable des plages où ils avaient débarqué. A tous ceux donc qui auraient l'intention d'agir de même à l'avenir, nous pourrions répéter ce qu'a dit ici l'ambassadeur de l'Argentine. S'il est vrai qu'ils auront du mal à entrer, ils peuvent être sûrs que tout agresseur, tout interventionniste qui entrerait sur une plage cubaine n'en pourra sortir que confondu avec le sable de cette plage.

281. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Nous ne voulons pas abuser de la patience des membres de notre assemblée en parlant trop longuement à une heure aussi tardive, mais les folles affirmations mensongères qu'a faites cet après-midi le représentant de Lisbonne nous obligent à demander la parole, ne serait-ce que pour priver les autorités de Lisbonne du plaisir de s'amuser à déformer, dénaturer, travestir la vérité sans être contredites. Comme il est tard et que chacun ici connaît la culpabilité du régime portugais, je vais essayer d'être très bref dans l'exercice de mon droit de réponse.

282. Un régime qui adopte des idées aussi saugrenues que celle selon laquelle le territoire du Portugal s'étire sur des milliers de kilomètres pour englober les territoires africains de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau), sans annexer aucun des territoires européens limitrophes, est capable de nourrir les aberrations les plus graves. Ce régime est capable de s'adonner aux leurreurs les plus fous. Donc, ne serait-ce que pour mettre les choses au point et pour priver les autorités de Lisbonne de toutes autres illusions, je rejette catégoriquement l'absurde explication qu'a fournie le représentant du Portugal en vue de défendre l'atroce politique colonialiste du Portugal en Afrique.

283. Nous aurions pensé que le représentant de M. Caetano parlerait à cette assemblée en pénitent et non en pharisien qui manque de jugement. Nous aurions pensé que le régime du Portugal commencerait enfin à se rendre compte de la vanité et de la futilité des guerres d'agression qu'il fait en ce moment dans les territoires qu'il occupe. Nous aurions pensé qu'il se repentirait de l'arrogance déplacée dont il a fait preuve opiniâtement à l'égard de cette organisation et de la communauté internationale. Mais il serait bien vain de s'imaginer que le régime du Portugal puisse s'incliner devant la volonté de l'humanité et accepter d'aller dans le sens de l'histoire.

284. Ce que l'Assemblée et l'Afrique veulent savoir est ceci : quand ce régime cessera-t-il d'asservir le peuple africain et reconnaîtra-t-il les droits légitimes des peuples du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) à l'autodétermination et à l'indépendance pleine et entière ?

285. Le prétendu droit de réponse du représentant du Portugal n'a fait que prouver une fois de plus à cette assemblée le mépris immense que les autorités portugaises éprouvent pour cette organisation. Il a dit que chaque pays avait le droit d'avoir sa propre opinion. Nous sommes tout à fait d'accord avec le représentant du Portugal sur cela. En effet, notre problème ne concerne pas le droit qu'a le Portugal de faire ou non ce qu'il veut à l'intérieur du Portugal. Que ce régime opprime son peuple, cela ne nous regarde pas. Que le Portugal soit considéré comme le pays le plus arriéré d'Europe, cela peut nous intéresser mais ne saurait susciter de commentaires de notre part. Que le Portugal consacre des ressources considérables à son armement alors que ces mêmes ressources seraient très nécessaires au développement interne de ce pays appauvri, nous n'avons pas l'intention d'en parler. Mais lorsque ces armes sont utilisées comme elles l'ont été contre des Africains, que ce soit contre des territoires non autonomes ou contre des Etats africains indépendants — pour les premiers dans des guerres coloniales brutales et pour les seconds en violation de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'Etats africains souverains —, le problème cesse alors d'être une affaire portugaise; il devient un problème africain et, en fait, un problème intéressant la communauté internationale tout entière. L'Afrique l'a bien vu comme tel, et la communauté internationale aussi, comme le montre la série de résolutions adoptées chaque année par cette assemblée générale et par le Conseil de sécurité.

286. Le représentant du Portugal a parlé de problèmes de frontières. Ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de regarder une carte pourraient aisément s'imaginer que le Portugal se trouve au coeur de l'Afrique. Mais la vérité, c'est que le Portugal est en Europe et que nous n'avons jamais entendu parler de problèmes de frontières entre le Portugal et, disons, l'Espagne ou tout autre de ses voisins européens. Ainsi donc, quand le représentant du Portugal parle de problèmes de frontières, il parle en réalité des guerres d'oppression et d'agression que le régime portugais fait en Afrique dans les territoires sous son occupation et contre un certain nombre d'Etats africains indépendants, comme par exemple l'agression éhontée perpétrée l'an dernier contre la République de Guinée.

287. Mais à quoi bon engager le dialogue avec les sourds ? Sans vouloir faire perdre un temps précieux à cette auguste

assemblée en réfutant davantage les explications creuses et absurdes du représentant du Portugal, je me bornerai à dire que cette assemblée doit intensifier ses efforts pour aider les mouvements de libération du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau).

288. A cet égard, il faut mentionner tout particulièrement le rôle joué par les alliés du Portugal car, comme l'a dit si justement cet après-midi M. Bouteflika, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, le régime du Portugal ne serait pas en mesure de faire ses guerres d'agression sans l'appui de ses alliés.

289. Il faut que nous mettions fin à ce spectacle d'arrogance méprisante des autorités de Lisbonne. Il faut que nous fassions l'impossible pour empêcher les décisions de cette assemblée, de notre organisation, d'être systématiquement violées par ceux dont le rôle notoire est de mettre sous le joug et d'exploiter des millions d'individus. Ma délégation reste certaine qu'un jour viendra où cette assemblée pourra entendre les représentants authentiques des peuples du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau). Le devoir, la responsabilité de cette assemblée, c'est de mener une action concertée pour faire en sorte que ce jour historique se rapproche. C'est alors, et alors seulement, que nous nous épargnerons le supplice d'avoir à entendre les propos mensongers, ridicules et puériles des autorités portugaises.

290. M. TOURE (Guinée) : A cette heure tardive, à la fin de travaux laborieux que nous avons espéré couronnés de succès, il nous est pénible d'entendre ce qu'a dit le représentant du Portugal, pays dont la structure politique, économique et sociale a été suffisamment broyée ici au cours de ces débats par plus d'une cinquantaine de délégations africaines et afro-asiatiques, dont la politique de colonisation a été systématiquement dénoncée par la quasi-totalité des membres à cette vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'exception de son acolyte, l'Afrique du Sud, bien entendu.

291. Si nous avons demandé à exercer notre droit de réponse à l'égard du représentant du Portugal, c'est parce que dans sa déclaration fallacieuse, il a mentionné un fait relevé dans le discours prononcé devant cette assemblée par la délégation guinéenne [1943ème séance], fait que le représentant du Portugal veut nier. Encore fraîche dans la mémoire de cette assemblée de la communauté internationale est l'agression criminelle commise le 22 novembre 1970 contre la République de Guinée par le Portugal qui, partant de son territoire de Guinée (Bissau) placé sous sa domination, a, le 22 novembre, attaqué la République de Guinée par voies de mer et de terre, violant ainsi la souveraineté d'un pays africain pacifique qui n'aspire qu'à la paix et qu'à son développement.

292. Que le représentant du Portugal vienne, du haut de cette tribune — et nous disons que là, le ridicule ne tue pas — alléguer son désir de paix, de respect de la Charte, de qui se moque-t-il ? De la communauté internationale que nous représentons ? Il n'y a pas de polémique, il n'y a pas de guerre, il n'y a pas de différend entre le peuple portugais et les peuples africains. Là où il y a différend, c'est avec le

gouvernement fasciste portugais qui persiste à maintenir sa colonisation sur les peuples africains, en dépit de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, résolution qui a expliqué et clairement édicté le droit inaliénable des peuples coloniaux à disposer librement d'eux-mêmes.

293. Au représentant du Portugal, qui vient dire ici que, dans un document récemment déposé par une mission du Conseil de sécurité envoyée en République de Guinée⁷, il est fait mention de deux messages et que ces messages auraient été échangés entre deux Guinéens, nous disons : parfaitement, ces messages ont été échangés entre deux Guinéens. Mais il est bon de porter à l'attention de cette assemblée que ces deux Guinéens sont des mercenaires entraînés, équipés, armés par le gouvernement fasciste portugais en vue d'attenter à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Guinée, et que les deux Guinéens en question se trouvent en Guinée (Bissau) où ils sont hébergés, nourris, entretenus par le Gouvernement fasciste portugais. C'est là où réside le mal; c'est là le détail que le représentant du Portugal ne veut pas donner du haut de cette tribune.

294. Nous nous dispenserons, compte tenu de l'heure tardive, de revenir sur les inepties avancées ici par le représentant du Portugal, mais l'Assemblée aura été suffisamment édifiée sur ce que le Portugal signifie comme mal en soi pour les Nations Unies.

Organisation des travaux

295. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Lundi prochain, 18 octobre, l'Assemblée générale abordera le point 93 de l'ordre du jour, intitulé "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies".

296. A ce propos, je voudrais consulter les membres quant à la liste des orateurs. Afin de mettre à profit le temps prévu pour ce débat, il sera difficile, peut-être même impossible, de réserver pour chaque intervention une date et une heure précises. Invoquant donc le droit que me confère l'article 35 du règlement intérieur, je voudrais demander aux représentants de bien vouloir prendre la parole dans l'ordre de leur inscription sur la liste des orateurs.

297. Si je n'entends pas d'objection, je vais considérer que l'Assemblée est d'accord.

Il en est ainsi décidé.

298. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donnerai à l'Assemblée un programme de travail plus précis dès que je saurai combien de représentants souhaitent intervenir avant le vote. Je me propose de clore la liste des orateurs après le troisième jour du débat sur le point 93 de l'ordre du jour ainsi que je l'annoncerai à l'Assemblée au début de la semaine prochaine.

La séance est levée à 19 h 55.

⁷ *Ibid.*